

UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA.

**FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES
SCIENCES DE GESTION.**

Département des Sciences Commerciales

**Mémoire de fin de Cycle
Pour l'obtention du diplôme de Master en Sciences Commerciales**

Option : Finance et Commerce International

Thème

*Essai d'estimation du degré d'intégration et du
potentiel de commerce intra-maghrébin*

Réalisé par :

Encadreur : M. BEZTOUH Djaber

1- KHAMTACHE Kenza
2-IKHENACHE Yacine

Devant le jury composé de :

M.....
M.....

Promotion 2013-2014

Sommaire

Introduction Générale	1
Chapitre 1 : Genèse et développement de l'intégration économique régionale	4
Section 1 : Notions de base relatives à l'intégration économique régionale	4
Section 2 : Théories de l'intégration économique régionale	18
Section 3 : Quelques expériences d'intégrations économiques régionales	27
Chapitre 2 : Création de l'UMA : cadre réglementaire, atouts et obstacles à la réalisation de l'intégration	38
Section 1 : Le cadre réglementaire de la création de l'UMA	38
Section 2 : Les atouts et les obstacles à la réalisation de l'intégration Maghrébin.....	48
Section 3 : Les mesures prises par les pays de l'UMA dans le cadre de l'intégration maghrébine	56
Chapitre 3 : Etat des lieux et perspectives de l'intégration Maghrébine Arabe	67
Section 1 : Situation économique d'ensemble des pays maghrébins	67
Section 2 : État des lieux du commerce dans l'UMA.....	86
Chapitre 4 : Estimation du potentiel de commerce intra-maghrébin et le coût de non intégration maghrébine	97
Section 1 : Présentation du modèle de gravité et les outils d'analyse quantitative	97
Section 2 : Estimation du degré d'intégration et du potentiel de commerce des pays de l'UMA	111
Conclusion Générale	130
Bibliographie	133

Liste des abréviations

AIR : Accord d'Intégration Régionale

AGCS : Accord Général sur le Commerce et les Services.

ALENA : Accord de Libre-Echange Nord- Américain.

ASEAN: Association of South- East Asian Nation (Association des nations du Sud-Est asiatique).

ALE: Accord de Libre-Echange.

ALENA : Accord de Libre Echange Nord-Américain

BM : Banque Mondiale

BMICE : Banque Maghrébine d'Investissement et du Commerce Extérieur

CEA : Commission Economique pour l'Afrique

CECA : Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

CEE : Communauté Economique Européenne.

CNUCED : Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement.

CPCM: Comité Permanent Consultatif Maghrébin.

COMECON: Council for Mutual Economic Assistance (Conseil d'assistance économique mutuelle).

DEPF : Direction des Etudes et des Prévisions Financières.

FBCF : Formation Brut du Capital Fixe

FMI: Fond Monétaire International.

Liste des abréviations

GZALE : Grande Zone Arabe de Libre-Echange.

IDE : Investissements Directs Etrangers.

IDH : Indice de Développement Humain.

MERCOSUR : Mercado Comun del Sur (Marché Commun du Sud).

OECE : Organisation Européenne de Coopération Economique.

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique.

OMC : Organisation Mondiale du Commerce.

PAS : Programme d'Ajustement Structurel.

PIB : Produit Intérieur Brut.

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

RNB : Revenu National Brut.

UE : Union Européenne.

UMA : Union du Maghreb Arabe.

Liste des tableaux

Numéro du tableau	Titre du tableau	Page
01	Accords bilatéraux au sein des pays du Maghreb	49
02	Evolution du PIB des pays de l'UMA durant la période (2007-2012)	69
03	Evolution du RNB par habitant dans les pays de l'UMA durant la période (2007-2012)	72
04	Indice de développement humain dans les pays de l'UMA durant la période (2007-2012)	75
05	Evolution des IDE vers les pays du Maghreb durant la période (2007-2012)	81
06	Evolution des IDE par rapport au PIB des pays du Maghreb	81
07	Contribution de chacun des pays de l'UMA à l'exportation durant la période (2007-2012).	87
08	Contribution de chacun des pays de l'UMA à l'importation durant la période (2007-2012).	89
09	Part des exportations intra-Maghrébines dans les exportations totales.	91
10	Part des importations intra-Maghrébines dans les importations totales.	92
11	Les principaux clients des pays maghrébins en 2012.	95
12	Les signes anticipés des paramètres du modèle de gravité	102
13	Résultat des tests de stationnarité	105
14	Résultats de l'estimation par les moindres carrés ordinaires (MCO)	107
15	Exportations simulées, zone UMA pour l'année 2012	111
16	Répartition des exportations réelles (observées), zone UMA pour l'année 2012	112

Liste des tableaux

17	Répartition du potentiel d'exportation de l'Algérie	113
18	Répartition du potentiel d'exportation de la Libye	114
19	Répartition du potentiel d'exportation du Maroc	115
20	Répartition du potentiel d'exportation de la Mauritanie	116
21	Répartition du potentiel d'exportation de la Tunisie	117

Liste des Figures

Numéro de la Figure	Titre de la Figure	Page
01	L'organigramme de l'UMA	44
02	Evolution du PIB dans les pays de l'UMA durant la période (2007- 2012).	69
03	Evolution du RNB par habitant dans les pays de l'UMA durant la période (2007-2012)	73
04	Evolution des IDE par rapport au PIB des pays du Maghreb durant la période (2007-2012)	82
05	Contribution de chacun des pays de l'UMA à l'exportation durant la période (2007-2012)	88
06	Contribution de chacun des pays de l'UMA à l'importation durant la période (2007-2012).	89
07	Part des exportations intra-Maghrébines dans les exportations totales	91
08	Part des importations intra-Maghrébines dans les importations totales	93
09	Distribution des erreurs d' Hétéroscédasticité	106

Introduction Générale

L'intensification des tendances mondiales dans le commerce international et les relations économiques, sociales et politiques, font que l'intégration régionale demeure l'un des principaux moteurs de la croissance économique et du développement durable.

Tous les pays du monde s'engagent à accélérer la mise en œuvre de l'intégration régionale. Plusieurs initiatives sont ainsi menées aux niveaux régional et national, en Europe (avec la consolidation de la zone Euro), en Asie (avec la construction de l'Association des Nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN)) ou encore en Afrique (avec plusieurs Communautés Économiques Régionales (CER) à l'instar de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) ou du Marché Commun d'Afrique du Sud et de l'Est (COMESA)) ou encore l'Intégration Maghrébine Arabe (UMA), la grande majorité des pays appartiennent désormais à une, voire, plusieurs zones économiques.

Il semble inapproprié et surtout plus ardu pour un pays de vouloir faire face à la concurrence mondiale en comptant sur ses seules ressources dans un contexte d'économie ouverte. L'adhésion à une zone économique confère des partenaires d'échange prioritaires tout en procurant une ceinture de défense autant sur les plans politiques qu'économique aux intrusions venant de l'extérieur.

Les questions d'intégration régionale ont fait l'objet d'un grand nombre d'analyses et de recherches empiriques et ont suscité un intérêt marqué de la part des économistes et des décideurs politiques, qui ont montré que la mise en place d'une zone de libre-échange était susceptible d'augmenter le bien-être des pays, avec de nouvelles possibilités d'échange, des marchés plus vastes et de la concurrence plus accrue par ailleurs, la consolidation d'une communauté économique renforce les participants dudit regroupement face à la concurrence mondiale et lui confèrent une plus large capacité dans les négociations internationales. Elle peut produire des plus-values sur les capitaux engagés, permettre des investissements plus importants et inciter les industries à la délocalisation. De même, elle oblige les gouvernements à entreprendre des réformes, accroître le pouvoir de négociation, renforcer la coopération et améliorer la sécurité¹.

Pour les pays de l'UMA, l'intégration régionale constitue tant une opportunité à saisir qu'un défi à relever, selon que l'on se réfère aux possibilités qu'elle offre pour une croissance soutenue de leurs économies, ou aux retards et difficultés de mise en œuvre des

¹ <http://www.euromesco.net/>, (consulté le 5 janvier 2014).

Introduction Générale

ambitions exprimées. L'intégration s'affiche ainsi pour les pays maghrébins comme un moyen de s'armer face à la mondialisation et de s'affirmer à l'échelle globale. Cependant, il est clair que le Maghreb arabe a marqué le pas sur la voie de l'intégration, avec la signature des accords de coopération qui constituent, sans doute, la manifestation d'une volonté d'intégration.

Notre intérêt dans ce mémoire est porté principalement sur l'étude de l'Intégration Maghrébine Arabe et l'essai d'estimation du potentiel du commerce intra-maghrébin. Le choix de ce sujet a été motivé par des raisons multiples, entre autres, parce qu'il se situe au cœur du débat sur l'importance accordée aux regroupements régionaux ces dernières décennies, considéré comme étant une solution aux problèmes de croissance de l'économie nationale, en procurant une ceinture de défense sur les plans politiques et aux intrusions venant de l'extérieur, aussi par un désir de redynamiser les relations économiques entre les pays de la région.

La problématique qui sera discuté dans cette étude est donc celle du degré d'intégration maghrébine et l'essai d'estimation du potentiel du commerce intra-maghrébin. Cette problématique suscite plusieurs questions liées d'une manière directe ou indirecte à cette intégration.

- L'intégration régionale est-elle source de croissance économique aux pays de l'UMA?

- Les réalisations de l'UMA sont-elles à la hauteur des attentes des pays maghrébins compte tenu du potentiel de l'Intégration Maghrébine Arabe ?

- Quelles sont les perspectives de l'intégration Maghrébine Arabe ?

Les réponses préalables à ces questions, sont :

H1 : L'intégration régionale, peut constituer une source de croissance économique aux pays de l'UMA, à l'instar de l'expérience positive de certains groupements régionaux tels que l'UE ou encore ALENA qui constituent le tiers du commerce mondial.

H2 : Les pays de l'Union Maghrébine Arabe sont visiblement en deçà de leur niveau potentiel au regard des prédictions faites par des études empiriques car les pays de la sous-région restent faiblement ouverts au commerce international.

Introduction Générale

H3 : Les éléments constituant des perspectives d'intégration sont de différents domaines : la libre circulation des personnes, des services, des marchandises et des capitaux, ou encore le développement économique.....

Pour atteindre l'objectif fixé, répondre aux questions posées et confirmer ou infirmer les hypothèses formulées, nous avons, d'une part, procédé à l'étude de l'intégration régionale dans son aspect théorique, en se référant à des études déjà réalisées et l'état des lieux et perspectives de l'intégration Maghrébine Arabe. D'autre part nous avons tenté de réaliser une analyse économétrique portant sur l'estimation du potentiel du commerce intra-régional à l'aide du modèle de gravité à travers une analyse structurée et basée sur les fondements du mécanisme des échanges, conformément aux théories du commerce international.

En somme, notre travail s'articule autour de quatre chapitres devancés par une introduction générale.

- Dans le premier chapitre nous avons abordé la genèse et développement de l'intégration économique régionale ;

-Le second chapitre a été consacré à la présentation de la création de l'UMA, à savoir son cadre réglementaire, ses atouts et les obstacles à la réalisation de l'intégration.

-Le troisième chapitre traite l'état des lieux et perspectives de l'intégration Maghrébine Arabe.

-Le dernier chapitre constitue une analyse économétrique : estimation du potentiel de commerce intra-maghrébin et le coût de non intégration maghrébine.

Chapitre 2 : Création de l'UMA : cadre réglementaire, atouts et obstacles à la réalisation de l'intégration

Introduction

Face à la mondialisation, le Maghreb est irréfutablement une région à fortes potentialités économiques. Les Libyens, les Tunisiens, les Algériens, les Marocains et les Mauritaniens rêvent d'intégration, de modernité et de développement tenant compte de leur authenticité. Cette intégration, où le principal défi des gouvernants est la maîtrise du temps, toute nation qui n'avance pas recule forcément, ne peut se réaliser que si les pays maghrébins ont une vision commune de leur devenir.

Les pays et les peuples du Maghreb sont liés par une longue histoire commune plusieurs fois millénaire, une communauté géologique et géographique, ayant une communauté de langues, la même religion, ayant de surcroît les mêmes origines ethniques, les mêmes meneurs, les mêmes coutumes, les mêmes traditions et ayant connu les mêmes influences¹.

Cependant, le manque de complémentarité de ces économies suscite de ce fait des interrogations quant à l'existence d'un potentiel de commerce intra zone. A l'heure où, la plupart des économies de la sous-région aspirent à l'émergence, il paraît pertinent de mener une étude sur cette question d'autant plus que la création d'un marché sous régional plus important pourrait largement contribuer à l'atteinte de cet objectif. En outre, l'accroissement de ce commerce sous régional devrait bien contribuer à la réalisation de la convergence entre les pays maghrébins et aussi avec les pays du nord de la méditerranée².

Dans ce chapitre, nous exposons le cadre réglementaire de la création de l'UMA ainsi que les efforts fournis par chaque pays maghrébins afin de pousser cette union vers l'avant. Nous exposons aussi dans ce chapitre les atouts dont disposent les pays maghrébin pour la réalisation des objectifs de l'intégration régionale et les obstacles qui freinent cette intégration.

Section 1 : Le cadre réglementaire de la création de l'UMA

Cette section se propose de donner un aperçu sur le cadre réglementaire de la création de l'union du Maghreb Arabe.

¹A MEBTOUL, Face à la mondialisation, le renforcement de la coopération Algero-Marocaine passe par l'intégration maghrébine, Institut Royal des Etudes Stratégiques IRES, Maroc, Février 2012, P.1.

² Idem.

Chapitre 2 : Création de l'UMA : cadre réglementaire, atouts et obstacles à la réalisation de l'intégration

1-1-Présentation de l'UMA et les aspects de sa création

L'Union du Maghreb Arabe (UMA) désigne l'organisation économique et politique formée par les cinq pays du Maghreb arabe, à savoir l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Tunisie ainsi que la Mauritanie et dont le siège du secrétariat général est situé au Maroc à Rabat. La population totale des cinq États membres s'élève à 90 344 000 habitants en 2012¹.

1-1-1-Historique et origines de l'Union Maghrébine Arabe

La déclaration instituant la création de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) a été signée à Marrakech le 17 février 1989. La proclamation de l'UMA, qui avait déjà été envisagée dans un discours prémonitoire prononcé en 1958 à Tanger par le Roi Mohammed V, répond au souci de renforcer les liens de complémentarité économique au niveau du Maghreb et de réduire l'isolement de ces pays membres.

Le conseil permanent consultatif du Maghreb a été établi à Tunis en 1964 entre l'Algérie, le Maroc, la Libye et la Tunisie. Mettant à profit les travaux de la grande commission maghrébine, réunie à l'automne 1988, ont tenu, dans le préambule, à mettre en exergue les liens solidaires qui unissent les peuples du Maghreb Arabe².

La déclaration des chefs d'Etats relative à la fondation de l'UMA, adoptée au Sommet de Marrakech en 1989, marque pour sa part la volonté des pays membres d'édifier une union viable. Entre 1990 et 1994, plus d'une trentaine de conventions et accords, chartes et protocoles ont été élaborés par les pays membres de l'UMA.

Toutefois, bon nombre d'entre eux ne sont pas ratifiés ni entrés en vigueur. Les chefs d'états de l'UMA ne se sont plus rencontrés depuis avril 1994, mais les efforts sont actuellement en cours pour relancer l'initiative. Cependant, le septième sommet des chefs d'Etats et de gouvernement, prévu de se tenir en Algérie du 23 au 24 décembre 2003, a été reporté à la demande de la Libye.

En revanche, le gouvernement algérien a cédé la présidence de l'Union à la Libye en Décembre 2003.

¹ <http://www.maghrebarabe.org/en/uma.cfm>, (consulté le 28 novembre 2013).

² <http://www.uneca.org/fr/oria/pages/uma-union-du-maghreb-arabe>, (consulté le 28 novembre 2013).

Chapitre 2 : Création de l'UMA : cadre réglementaire, atouts et obstacles à la réalisation de l'intégration

L'UMA n'a pas de relations avec la Communauté Économique Africaine (CEA) et n'a toujours pas encore signé le Protocole de relations entre l'CEA et les communautés économiques régionales (CER).

1-1-2-Objectifs de la création de l'UMA

La vision de l'UMA est de réaliser un avenir commun, dans une future communauté régionale visant le bien-être économique, l'amélioration des conditions et de la qualité de vie, de la liberté et la justice sociale, ainsi que la sécurité des peuples des pays du Maghreb.

Cette vision est mieux exprimée dans le traité instituant l'UMA, vision que les pays membres se sont assignés comme mission la promotion d'une croissance économique équitable et durable, et un développement socio-économique par des systèmes de production efficaces, une intégration et une coopération approfondies, ainsi qu'une bonne gouvernance, une paix et sécurité durables, pour que la région devienne un acteur efficace sur la scène mondiale.

L'Union vise à¹ :

- Renforcer les liens de fraternité qui unissent les Etats membres et leurs peuples;
- Réaliser le progrès et la prospérité des sociétés qui les composent et la défense de leurs droits;
- Contribuer à la préservation de la paix fondée sur la justice et l'équité;
- Poursuivre une politique commune dans différents domaines;
- Œuvrer progressivement à réaliser la libre circulation des personnes, des services, des marchandises et des capitaux.

La politique commune a pour but la mise en œuvre des objectifs suivants:

- Sur le plan international: la réalisation de la concorde entre les Etats membres et l'établissement d'une étroite coopération diplomatique fondée sur le dialogue;
- Sur le plan de la Défense: la sauvegarde de l'indépendance de chacun des Etats membres;

¹ <http://www.maghrebarabe.org/en/uma.cfm>, (consulté le 28 novembre 2013).

Chapitre 2 : Création de l'UMA : cadre réglementaire, atouts et obstacles à la réalisation de l'intégration

- Sur le plan économique: la réalisation du développement industriel, agricole, commercial, social des Etats membres et la réunion des moyens nécessaires à cet effet, notamment en mettant sur pied des projets communs et en élaborant des programmes globaux et sectoriels;
- Sur le plan culture: l'établissement d'une coopération visant à développer l'enseignement aux différents niveaux, à préserver les valeurs spirituelles et morales inspirées des généreux enseignements de l'Islam et à sauvegarder l'identité nationale arabe en se dotant des moyens nécessaires pour réaliser ces objectifs; notamment pour l'échange des enseignants et des étudiants et la création d'institutions universitaires et culturelles.

1-1-3-Les instances de l'UMA et leur fonctionnement

L'UMA s'est dotée d'un conseil suprême, dit conseil de la présidence, le Conseil Consultatif, le Secrétariat général, le Comité de Suivi, la réunion des Premiers Ministres, le Conseil des Ministres des Affaires Étrangères, les Commissions Ministérielles Spécialisées, l'Instance Judiciaire, Université Maghrébine, la Banque Maghrébine d'Investissement et de Commerce Extérieur (BMICE).

1-1-3-1-Organisation des instances de l'UMA

L'Union est dotée d'un Conseil Présidentiel composé des chefs d'Etats membres et qui est l'organe suprême de l'Union. La présidence du conseil est assurée, pour une période d'une année, par rotation entre les chefs d'Etat des pays membres. Le conseil présidentiel tient ses sessions ordinaires une fois par an. Toutefois, le conseil peut tenir des sessions extraordinaires chaque fois que cela est nécessaire. Le conseil présidentiel est seul habilité à prendre des décisions. Ces décisions sont prises à l'unanimité des membres¹.

Les premiers ministres des Etats membres, ou ceux qui en font fonction, peuvent se réunir chaque fois que cela est nécessaire.

L'Union comprend un conseil des ministres des affaires étrangères qui prépare les sessions du conseil présidentiel et examine les questions, que lui soumettent le comité de suivi et les commissions ministérielles spécialisées.

¹ <http://www.maghrebarabe.org/en/uma.cfm>, (consulté le 28 novembre 2013).

Chapitre 2 : Création de l'UMA : cadre réglementaire, atouts et obstacles à la réalisation de l'intégration

Chaque Etat membre désigne, parmi les membres de son gouvernement ou de son comité populaire général, un membre qui sera chargé des affaires de l'union. Ces membres constitueront un comité qui se chargera du suivi des affaires de l'Union et qui soumettra les résultats de ses travaux au conseil des ministres des affaires étrangères.

L'Union est dotée de commissions ministérielles spécialisées instituées par le conseil présidentiel qui en définit les compétences.

L'Union est dotée d'un secrétariat général permanent créé par le conseil présidentiel qui en fixe le siège et les attributions et désigne le Secrétaire général. En 1992, le siège de la permanence du secrétariat général a été établi à Rabat. A son actif, il a été doté d'un budget annuel opérationnel de plus 1.7 million de dollar sur contribution égale de tout état membre. Mr Habib BOULARES de la Tunisie est l'actuel secrétaire Général de l'Union¹.

L'Union dispose d'un conseil consultatif composé de vingt représentants par pays, choisis par les organes législatifs des Etats membres ou conformément aux règles internes de chaque Etat. Le conseil consultatif tient une session ordinaire chaque année, de même qu'il se réunit en session extraordinaire à la demande du conseil présidentiel. Le conseil consultatif donne son avis sur tout projet de décision que lui soumet le conseil présidentiel comme il peut présenter au conseil toute recommandation pouvant renforcer l'action de l'Union et la réalisation de ses objectifs. Le conseil consultatif élabore son règlement intérieur et le soumet au conseil présidentiel pour approbation.

L'Union est dotée d'une instance judiciaire composée de deux juges de chaque Etat, qui seront désignés pour une période de six ans, et renouvelée par moitié tous les trois ans.

¹ Idem.

Chapitre 2 : Création de l'UMA : cadre réglementaire, atouts et obstacles à la réalisation de l'intégration

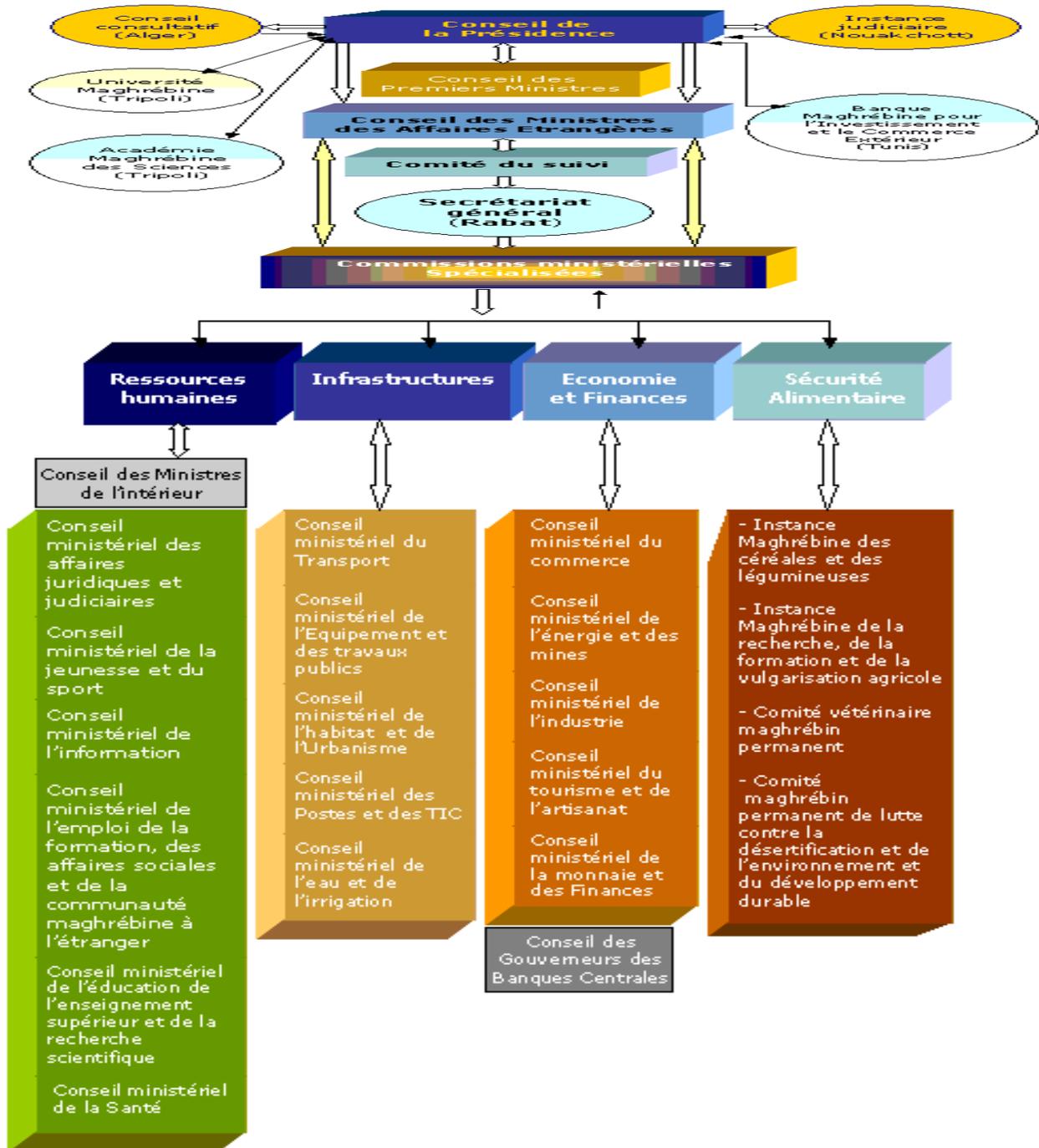
Cette instance élit son président parmi ses membres pour une période d'une année. Ladite instance a pour compétence de statuer sur les différends relatifs à l'interprétation et à l'application du traité et des accords conclus dans le cadre de l'union, que lui soumet le conseil présidentiel ou un Etat partie au différend, conformément aux dispositions du statut de l'instance. Ses jugements sont exécutoires et définitifs. L'instance judiciaire donne des avis consultatifs au sujet des questions juridiques que lui soumet le conseil présidentiel. Ladite instance prépare son statut et le soumet à l'approbation du conseil présidentiel. Ce statut fait partie intégrante du présent traité. Le conseil présidentiel fixe le siège de l'instance judiciaire et arrête son budget.

Le Conseil Consultatif dont Son siège est à Alger, est comme un organe de contre-pouvoir, ils ont constitué un conseil consultatif composé de trente représentants par pays choisis par les organes législatifs des Etats membres ou conformément aux règles internes de chaque Etat.

Le conseil se réunit en session ordinaire chaque année et en session extraordinaire à la demande du conseil de la présidence. Il émet un avis sur tout projet de décision que lui soumet le conseil de la présidence comme il peut soumettre au conseil des recommandations de nature à renforcer l'action de l'union et réaliser ses objectifs.

Chapitre 2 : Création de l'UMA : cadre réglementaire, atouts et obstacles à la réalisation de l'intégration

Schéma N° 1 : L'organigramme de l'UMA



Source : <http://www.maghrebarabe.org/fr/org.cfm>.

Chapitre 2 : Création de l'UMA : cadre réglementaire, atouts et obstacles à la réalisation de l'intégration

1-1-3-2-Fonctionnement des instances de l'UMA

Pour assurer le fonctionnement de l'UMA un secrétariat, un comité de suivi en plus des réunions périodiques des ministres et des chefs d'États ont été mis en place:

A-Le secrétariat général

Son siège est au Maroc, créé par le conseil de la présidence qui a fixé son siège à Rabat.

B-Le comité de suivi

Chaque Etat membre désigne un membre de son gouvernement ou de son comité populaire public pour se charger des affaires de l'Union. Le comité de suivi, ainsi composé, soumet ses travaux au conseil des ministres des affaires étrangères. Il a tenu sa 44ème session au siège du Secrétariat général à Rabat le 29/11/2007.

C-Le conseil des ministres des affaires étrangères

Le Conseil des Ministres des Affaires Etrangères des pays de l'Union du Maghreb Arabe, a clôturé ses travaux à Rabat, Il Prépare les sessions du conseil de la présidence et examine les propositions du comité de suivi et des commissions ministérielles spécialisées. Dans le cadre des activités de suivi des décisions du Conseil des Ministres statutaire de l'UMA de Février 2012, une réunion des Ministres des Affaires Etrangères s'est tenue à Alger (Algérie) en juillet pour « examiner et évaluer les menaces qui pèsent sur la sécurité dans la région du Maghreb et définir les grands axes de coopération dans ce domaine ». Cette rencontre a été inscrite sous le sceau d'une coordination plus approfondie sur les questions sécuritaires avec un accent particulier sur l'immigration clandestine, le trafic de drogue, le terrorisme, la criminalité et la sécurité transfrontalière.

D-Les commissions ministérielles spécialisées

Le conseil de la présidence a créé quatre commissions ministérielles spécialisées chargées respectivement de la sécurité alimentaire, de l'économie et des finances, de l'infrastructure et des ressources humaines.

Chapitre 2 : Création de l'UMA : cadre réglementaire, atouts et obstacles à la réalisation de l'intégration

- La commission ministérielle de la sécurité alimentaire a signé, en juin 2010, à Tripoli, l'accord de convention visant l'instauration d'une zone de libre-échange des produits agricoles entre les pays de l'UMA et que la commission ministérielle spécialisée dans la sécurité alimentaire réunie en 2009 à Marrakech (Maroc), avait mis l'accent sur la nécessité de renforcer les échanges de produits agricoles afin de réaliser la sécurité alimentaire dans la région.

- La commission ministérielle de l'économie et des finances a tenu sa session du en juillet 2012 à Casablanca (Maroc), une réunion d'experts pour réfléchir sur les conditions nécessaires à la réalisation d'une intégration financière et sur les mécanismes de gouvernance régionale à mettre en œuvre pour y parvenir. Les experts se sont notamment inspirés des initiatives réussies menées par d'autres groupements économiques régionaux pour mieux identifier les prérequis et les fondements d'une intégration financière effective au Maghreb.

- Une réunion d'experts maghrébins en éducation et pédagogie s'est tenue en février 2012 à Rabat (Maroc) au siège du Secrétariat général de l'UMA autour d'un projet de mécanisme sous régional pour le jumelage des établissements d'enseignement nationaux des pays de l'Union du Maghreb arabe. L'objectif de ce mécanisme est de renforcer la communication entre les établissements éducatifs et pédagogiques, Il aussi vise à consolider les composantes des systèmes éducatifs maghrébins en tenant compte de l'héritage culturel commun et des perspectives de formation et d'emploi.

- La commission ministérielle des infrastructures a tenu sa La 13^{ème} session de la commission ministérielle maghrébine chargée des infrastructures s'est tenue en septembre 2012 à Nouakchott (Mauritanie). La commission a défini les priorités maghrébines dans le domaine des transports à travers le développement des infrastructures des transports aérien, terrestre et maritime et l'adaptation du cadre institutionnel, législatif et organisationnel en la matière.

- Université Maghrébine [Libye]²

créée par le conseil de la présidence au cours de sa deuxième session (Alger, le 23/7/1990). Son siège est à Tripoli.

Chapitre 2 : Création de l'UMA : cadre réglementaire, atouts et obstacles à la réalisation de l'intégration

- Académie Maghrébine [Libye]

créée par le conseil de la présidence au cours de sa deuxième session (Alger, le 23/7/1990) Son siège est à Tripoli.

- La banque maghrébine d'investissement et de commerce extérieur (BMICE), [Tunisie] créée par un accord signé par le conseil de la présidence au cours de sa troisième session (Ras LANOUF, 10-11 mars 1991) elle n' a été concrétisée que lors de la réunion tenue à Alger le 16 mars 2010.

1-2-Les accords commerciaux et tarifaires entre les pays de l'UMA

Dans le prolongement de la déclaration de Marrakech, plusieurs accords bilatéraux de libre-échange ont été conclus entre le Maroc, la Tunisie et l'Algérie.

L'accord signé entre le Maroc et la Tunisie, qui est entré en vigueur le 16 mars 1999, prévoit la création d'une zone de libre-échange entre les deux parties durant une période transitoire s'achevant au plus tard le 31 décembre 2007. Le cadre juridique des échanges Maroco-Tunisien est également défini par d'autres conventions, notamment le protocole de coopération technique entre le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat du Maroc et le Ministère tunisien du Commerce (1998), l'accord d'encouragement et de garantie des investissements (1994), l'accord-cadre pour la coopération industrielle (1987), l'accord conclu entre le Centre Marocain de Promotion des Exportations (CMPE) et son homologue tunisien, le CEPEX (1981) et celui portant règlement intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie mixte maroco-tunisienne (1987).

Le cadre juridique des échanges entre la Tunisie et l'Algérie est régi par l'accord commercial de 1981, complété par l'accord additionnel de 1984 prévoyant la franchise des droits de douanes et des taxes d'effets équivalents pour les produits originaires ayant un taux d'intégration minimal de 50%. De même, la 7^{ème} session de la commission de concertation politique algéro-tunisienne s'est tenue en novembre 2012 à Tunis, afin d'examiner l'évolution de la coopération économique et commerciale entre les deux pays et les moyens de la renforcer.

Chapitre 2 : Création de l'UMA : cadre réglementaire, atouts et obstacles à la réalisation de l'intégration

Le Maroc a signé avec l'Algérie le 14 mars 1989¹ un accord commercial et tarifaire qui institue l'octroi mutuel de préférences tarifaires au titre des échanges de produits originaires des deux pays. Cet accord, qui est entré en vigueur le 6 février 1990, prévoit l'exonération des droits de douanes et taxes d'effet équivalent pour l'ensemble des produits échangés.

Le bénéfice du traitement tarifaire préférentiel est réservé aux produits qui satisfont aux règles d'origine spécifiées dans l'accord. Il s'agit:

- Des biens entièrement produits dans le pays d'exportation (produits des règnes animal, végétal ou minéral ainsi que les autres richesses naturelles).
- Des produits transformés dans le pays d'exportation et dont la valorisation locale n'est pas inférieure à 40% de la valeur globale des produits finis (départ usine). En plus des règles d'origine, l'octroi du régime préférentiel est conditionné par le respect de la règle dite de «transport direct», consistant à acheminer les produits directement du pays exportateur vers le pays importateur, sans transiter par un pays tiers.

Par ailleurs, cet accord prévoit des dispositions additionnelles portant sur les aspects suivants :

- La facilitation des procédures des échanges, notamment en matière de délivrance des autorisations d'importation et d'exportation ;
- L'octroi de la franchise douanière aux échantillons et matériels publicitaires ainsi qu'aux produits et outils nécessaires à l'organisation de manifestations commerciales (salons et foires) ;
- L'octroi de la priorité en matière de transport, aux entreprises et opérateurs nationaux.

¹ E NYAHOHO, Le commerce international : Théories, Politiques et Perspectives Industrielles, 2e édition, Ed. Presse université du Québec, 2001, p.269.

Chapitre 2 : Création de l'UMA : cadre réglementaire, atouts et obstacles à la réalisation de l'intégration

Tableau 1 : Accords bilatéraux au sein des pays du Maghreb

Pays	ALGÉRIE	LIBYE	MAROC	MAURITANIE	TUNISIE
ALGÉRIE		CP	ALE	ALE	ALE
LIBYE	CP		ALE	CP	ALE
MAROC	ALE	ALE		CP	ALE
MAURITANIE	ALE	CP	CP		ALE
TUNISIE	ALE	ALE	ALE	ALE	

Source : Forum pour le Développement en Afrique du Nord : Le commerce pour une croissance créatrice d'emploi, Marrakech, Royaume du Maroc 19-20 février 2007.

ALE : Accord de Libre Echange ;

CP : Commerce Préférentiel.

Ces accords ne consacrent cependant pas une libre circulation des biens et des personnes de même que la liberté totale de commercer. Il convient sur ce point de noter qu'il existe encore des restrictions qui ne permettent pas de conclure en la mise en place de véritables zones de libre-échange. Toutefois, la création de la Grande Zone Arabe de Libre Echange (GZALE) a contribué énormément à la réduction des droits de douane dans la sous-région depuis son entrée en vigueur en janvier 2009¹.

Section 2 : Les atouts et les obstacles à la réalisation de l'intégration Maghrébine

Nous proposons dans cette section de mettre l'accent sur les atouts et les obstacles à la réalisation de l'intégration Maghrébine

2-1-Les obstacles à la réalisation de l'intégration Maghrébine

Face à la faiblesse structurelle des économies du Maghreb, l'intégration régionale constitue une solution bénéfique². Le potentiel de croissance de cette région intégrée est reconnu, et pourtant, force est de constater la lenteur avec laquelle cette voie est empruntée. Il manque la

¹ Commission économique pour l'Afrique du Nord : Croissance et emploi en Afrique du Nord, CEA-AN, 2010.

² <http://www.maghrebarabe.org/en/uma.cfm>, (consulté le 28 novembre 2013).

Chapitre 2 : Création de l'UMA : cadre réglementaire, atouts et obstacles à la réalisation de l'intégration

volonté de sortir d'un cercle vicieux qui, à travers des prétextes divers, entretient le blocage de la région. Les facteurs explicatifs de cet échec sont nombreux et de niveaux différents.

2-1-1-La problématique de la normalisation Algéro-Marocaine

Les obstacles à la normalisation entre l'Algérie et le Maroc sont des entraves à l'intégration maghrébine en raison de l'importance de ces deux poids lourds régionaux. Rien ne peut se faire sans l'un ou l'autre, ce sont les deux acteurs les plus influents dans la région. En conséquence, leurs querelles sont de facto des obstacles à l'action maghrébine commune. Ce sont donc des obstacles bilatéraux au poids multilatéral évident, que l'on peut résumer dans les trois éléments suivants : le différend sur la manière de traiter le dossier islamiste ; la question de la réouverture des frontières et enfin le conflit du Sahara occidental¹.

Lorsque le terrorisme islamiste activait en Algérie, sombrée alors dans un cercle vicieux de violence et de contre violence, le Maroc se croyait à l'abri d'un tel phénomène... et le dossier islamiste devint rapidement une pomme de discorde de plus entre Alger et rabat. La tension atteint son apogée en 1994 suite à l'attaque contre un hôtel à Marrakech à laquelle prirent part des français d'origine algérienne et marocaine. Affirmant une implication algérienne et qui sera démentie par l'enquête, le Maroc décide, le 26 Aout 1994, d'imposer les visas non seulement aux algériens mais aussi aux étrangers d'origine algérienne².

Ce procédé ethnique fut un précédent dans les annales diplomatiques. Le lendemain l'Algérie imposa des visas aux ressortissants marocains et ferma ses frontières avec le Maroc.

L'ouverture des frontières (1989-1994) avait été largement bénéfique, sur le plan économique, pour le Maroc. Au grand flux de touristes algériens s'ajoutait le mouvement de transfrontalier de marchandises qui a causé d'énormes pertes à l'économie algérienne : trafic de produits du marché algérien (achetés par l'Algérie et subventionnés) vers le Maroc.

La question du trafic de divers produits, y compris les carburants, en direction du Maroc constitue un dossier sensible entravant la réouverture des frontières, précédent ainsi, à sa guise,

¹ Z RIADH, L'union du Maghreb Arabe et la mondialisation, « réalité nationales et mondialisation, Ed. Presses de l'Université du Québec, 2006.

² Interview de H BOULARES, « Pour une union réaliste ». <http://www/maghrebarabe.org/fr/>, (consulté le 28 Février 2014).

Chapitre 2 : Création de l'UMA : cadre réglementaire, atouts et obstacles à la réalisation de l'intégration

au découpage de la question sahraouie de la relation bilatérale, alors qu'il avance cette question comme prétexte pour bloquer l'UMA, tandis que l'Algérie s'y oppose réitérant ses exigences (lutte contre le trafic, déplacement de groupes islamistes armés...).

Il semble que la perspective de la normalisation bilatérale demeure plutôt lointaine. Le Maroc exige un règlement du conflit du Sahara occidental conformément à ses intérêts (autonomie sous sa souveraineté). Tandis que l'Algérie opte pour un règlement entre les deux parties concernées, le Maroc et le Polisario, dans le cadre de l'ONU et conformément au principe du droit à l'autodétermination. Le Sahara occidental est devenue un enjeu de sécurité nationale de la part et d'autres des frontières en raison de sa perception et de son instrumentalisation. Le Maroc le considère comme étant parti intégrante de son territoire et est donc disposé à user de tous les moyens pour faire changer l'attitude algérienne¹.

2-1-2-Défaut de convergence des politiques économiques

Dès l'indépendance, les pays maghrébins ont adopté le même système autocentré qui permet à l'État de contrôler et d'avoir une emprise totale sur l'économie. À partir des années 1980, et suite aux accords d'association avec l'Union Européenne et aux nouveaux prêts consentis par le FMI et la Banque Mondiale, un mouvement général d'ouverture et de libéralisation économique a été institué. Ainsi, des plans d'ajustement structurel ont été imposés au Maroc, Tunisie et à l'Algérie respectivement en 1983, 1986 et 1994 pour rééchelonner leur dette. Pour l'Algérie le processus de libéralisation économique a connu un retard d'une dizaine d'années en raison de l'instabilité politique et au basculement dans l'intégrisme et la guerre civile.

Actuellement le processus de libéralisation économique et d'ouverture des économies maghrébines devrait favoriser la convergence de leurs politiques économiques et conforter leur transition vers un système d'économie de marché. Ainsi selon Doing Business 2010 «la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord donne le ton aux réformes des réglementations commerciales», L'Algérie a amélioré sa gestion des permis de construction, a abaissé les coûts de transfert de propriété, a diminué les impôts des entreprises et a rendu ses tribunaux plus efficaces.

¹ www.sedmed.org, (consulté le 2 décembre 2013).

Chapitre 2 : Création de l'UMA : cadre réglementaire, atouts et obstacles à la réalisation de l'intégration

Au Maroc, un nouveau bureau privé de crédit a vu le jour alors qu'en Tunisie, la protection des investisseurs a été renforcée et les règlements commerciaux.

2-1-3-La faiblesse de la charpente institutionnelle

Sur le plan institutionnel, on constate des rigidités de toute nature, une incapacité à promouvoir des industrialisations sélectives..., ou à mettre sur pied des administrations efficaces¹.

La législation sur la concurrence qui permet de prévenir les pratiques anticoncurrentielles est le complément indispensable de toute politique de libéralisation commerciale. Pour ce faire, les pays maghrébins ont déjà établi des lois sur la concurrence ayant pour objectif de protéger les producteurs et les consommateurs et d'assurer la transparence des transactions commerciales. L'approbation de telles politiques est indispensable pour les pays de l'UMA. En effet, les marchés locaux ne sont pas de taille suffisante pour permettre de réaliser les niveaux de croissance réclamés par la pression compétitive, ce qui implique la quasi-obligation pour les pays maghrébins de veiller sérieusement aux conditions locales de la concurrence.

Or, il reste que l'implémentation de cette législation est encore loin des standards internationaux. Dans certains secteurs, le manque de concurrence fait apparaître des situations de rente. Ces dernières se constituent non seulement au détriment des consommateurs, mais également de la sphère productive, qu'elles conduisent à être moins compétitive sur les marchés internationaux².

2-1-4-Faiblesse des infrastructures de transport

Le faible réseau infrastructurel au Maghreb est responsable de la plupart des entraves à l'intégration. Les nombreux barrages sur les routes maghrébines, la fermeture de la frontière entre l'Algérie et le Maroc, les retards aux postes frontières, la longueur et la carence des procédures de dédouanement et la corruption de beaucoup de hauts fonctionnaires y sont pour beaucoup dans ce constat d'échec. Dans ce contexte les experts onusiens révèlent que certes le réseau routier nord-

¹A KATEB, Conférence sur l'intégration du Maghreb est un impératif stratégique, l'institut Amadeus, 2006.

²M BOUSSETTA, Espace euro-méditerranéen et coût de la non intégration sud-sud : le cas du Maghreb : Maroc, Algérie et Tunisie, 3^{ème} Conférence du FEMISE 2004.

Chapitre 2 : Création de l'UMA : cadre réglementaire, atouts et obstacles à la réalisation de l'intégration

africain paraît performant en termes de connectivité et de qualité des infrastructures routières avec 13 292 km de routes transnationales et avec plus de 44,4 millions de passagers, il représente 42,3 % du trafic passager du continent et, avec 323 922 tonnes de marchandises, 23,1 % du trafic fret¹. Néanmoins «Les compagnies aériennes d'Afrique du Nord demeurent de taille limitée malgré leur performance due notamment au tourisme. Pour les infrastructures aéroportuaires, qui sont au nombre de 123 dont 44 internationales, elles sont pour la plupart surdimensionnées par rapport au trafic traité actuellement», par ailleurs le réseau ferroviaire est très faible avec seulement 16 012 km de voies ferrées³. Enfin s'agissant du transport maritime, les ports nord-africains sont peu compétitifs en termes de rapidité ajouté à l'absence quasi totale de lignes directes de transport terrestre ou maritime. Ces problèmes liés au transport génèrent des surcoûts et limitent incontestablement la compétitivité-prix des produits échangés et empêchent la réalisation d'opportunités commerciales entre les pays maghrébins. Ainsi selon le bureau Afrique du Nord de la commission économique de l'ONU pour l'Afrique (CEA), il n'est pas possible de «parler de développement, d'intégration régionale et d'échanges entre les pays d'Afrique du Nord, sans avoir des infrastructures dignes de ce nom. Il s'agit d'un préalable surtout dans un contexte de mondialisation⁴.

2-1-5-Le manque de pressions extérieures positives

Les Etats maghrébins ont-ils besoin d'un meneur de jeux étranger pour qu'ils travaillent ensemble ? on peut à ce propos avancer l'hypothèse selon laquelle les puissances étrangères, tout particulièrement les Etats Unis et l'Union Européennes peuvent exercer des pressions positives sur les Etats du Maghreb pour qu'ils entreprennent ce qu'ils font déjà avec ces puissances, leur faire donc ce qu'ils n'entreprendraient pas de leur propre chef, dans un cadre purement maghrébin. Ce faisant, américains et européens contribueraient sérieusement et efficacement à la réussite de l'UMA.

¹ Les politiques monétaire et financière des pays de L'UMA, Etude réalisée par le Secrétariat Général de l'UMA, 2010.

² Fret : Prix d'un transport de marchandise. En anglais freight.

³ Ibid.

⁴ M BOUDJEMAA, Echec de l'intégration de l'Union du Maghreb Arabe (UMA), Ed Université du Québec, 2003.

Chapitre 2 : Création de l'UMA : cadre réglementaire, atouts et obstacles à la réalisation de l'intégration

De la part géographique et la densité des rapports, l'UE s'avère un élément clé dans la construction maghrébine. Mais pour ce faire, il faudrait qu'elle ait une certaine conception du Maghreb, ce qui fait défaut pour le moment¹.

Mais l'UE commence à prendre conscience du caractère régional de certains problèmes au Maghreb ou en provenance du Maghreb, comme l'immigration clandestine, exigeant des réponses régionales. La dimension horizontale, sud-sud, s'avère donc un élément indispensable à la stabilisation en méditerranée. La dimension verticale permet certes aux européens de mettre à jour la dépendance du Maghreb vis-à-vis de l'UE, mais ne leur permet nullement de le transformer en une zone de stabilité et de prospérité. En cultivant une approche bilatérale verticale, l'UE provoque une rivalité à rebours à laquelle se livrent les pays maghrébins et qui finit par miner le Maghreb, contribuant aux tensions intra maghrébines et éloignant toute perspective de construction régionale².

En définitive, si la construction maghrébine est d'abord une affaire des maghrébins, le rôle de l'Europe, négatif ou positif, reste décisif quant à la densité des rapports euromaghrébins et à la proximité géographique. A l'heure actuelle, la perspective de pressions européennes positives demeure lointaine car l'Europe continue à coopérer avec le Maghreb plus par peur que par intérêt.

De plus, les pressions de nature économique n'ont pas d'équivalent en matière secrétaire. On se demande d'ailleurs si les politiques européennes n'entravent pas l'édification régionale au Maghreb. Lier ses états, pris individuellement, à des initiatives de sécurité en méditerranée sans considération aucune à la dimension sud-sud n'est-il pas une façon de restructurer le Maghreb de manière à la rendre toujours demandeur de coopération secrétaire avec le nord ? Ce faisant, l'Europe comme l'Amérique contribuent à y préserver une incertitude stratégique. Cela dit, l'essentiel de la responsabilité incombe aux états maghrébins, car leurs vulnérabilités et instabilités sont d'ordre endogène.

¹A BERRAMDANE, Le partenariat euro-méditerranéen à l'heure de l'élargissement de l'union européenne. Ed. Karthala, Paris, 2005.

Chapitre 2 : Création de l'UMA : cadre réglementaire, atouts et obstacles à la réalisation de l'intégration

2-1-6-Le manque de communication

Cette double logique occidentale, économique intégrationniste et sécuritaire dés-intégrationniste renvoie les Etats du Maghreb à leurs propres contradictions. Ils ne peuvent exiger de l'Europe de construire avec eux ce qu'ils sont incapables de faire entre eux. La méfiance et la suspicion structurent les relations intra-maghrébines. A contrario, la confiance marque leurs relations bilatérales avec les puissances occidentales. Ils discutent, individuellement, des mesures de confiance et de sécurité et organisent des manœuvres avec ces puissances alors que la méfiance et les soupçons caractérisent leurs relations. C'est dans ce sens, que les pays occidentaux participent à un processus dés-intégrationniste au Maghreb. Même la lutte anti-terroriste, qui jouit d'un consensus ne parvient pas à injecter une dose de confiance dans les rapports intra-maghrébins¹.

Les Etats maghrébins ne communiquent pas entre eux, et lorsqu'ils le font c'est souvent sous forme de compagnes via médias interposés. Cette méfiance vis-à-vis du voisin immédiat est la conséquence de l'incertitude et de l'imprévisibilité quant à la conduite de l'autre. En effet, ce manque de confiance, voire d'absence de confiance, résulte plus par l'absence de communication entre les pays maghrébins et de la prédominance de la logique du self-help dans les relations intra-maghrébines, que d'une menace territoriale². Or, si l'incertitude accroît la méfiance, la communication accroît la confiance. Des mesures de confiance et de sécurité s'avèrent donc nécessaires au Maghreb pour en faire un espace stable et propice à la coopération. Un objectif (la coopération) qui ne peut être atteint dans contexte d'incertitude et d'imprévisibilité³.

2-2-Les atouts de la réalisation de l'intégration maghrébine

Plusieurs facteurs plaident en faveur de l'intégration maghrébine, à savoir : facteurs historiques, géographiques et économiques :

¹ M BOUDJEMAA, Echec de l'intégration de l'Union du Maghreb Arabe (UMA), Ed. Université du Québec, 2003.

² En dépit de son instabilité, le paysage stratégique maghrébin ne connaît pas réellement l'existence de menaces territoriales, contrairement à celle prévalant au Moyen-Orient.

³ <http://www/maghrebarabe.org/fr/> (consulté le 18 Février 2014).

Chapitre 2 : Création de l'UMA : cadre réglementaire, atouts et obstacles à la réalisation de l'intégration

2-2-1-Les Facteurs historiques

L'histoire, la culture, la religion et la langue sont d'autant d'éléments qui lient les pays maghrébins et renforcent leur unité. Ils constituent le résultat de diverses invasions qu'a connu la région, que ce soient l'invasion vandales, arabes ou françaises. Ces éléments qui s'inscrivent dans une histoire culturelle commune, berbéro-arabo-islamique et francophone dont la somme constituent la base essentielle des valeurs et croyances, fait des peuples du Maghreb une réalité sociologique liée à la mémoire collective forgée dans une histoire commune, dont l'idéal serait la concrétisation de l'UMA¹.

2-2-2-Les facteurs géographiques

La proximité géographique constitue un autre élément favorable à l'intégration. En effet, l'existence de frontières communes facilite les échanges et la promotion de la coopération intra régionale. De plus, les cinq pays forment une aire considérable. Ils couvrent 40% des terres émergées de la planète, 19% de celles du continent africain et 40% de celles du monde arabe.

2-2-3- Les facteurs économiques

Les pays du Maghreb jouissent d'une certaine complémentarité économique qu'il faudrait bien exploiter pour pouvoir constituer un espace économique unifié. Cette complémentarité apparait à plusieurs niveaux :

3-2-3-1-L'énergie

Elle peut constituer l'un des axes majeurs de la coopération et de la promotion de l'intégration entre les pays, à travers les projets communautaires déjà initiés. Prenant l'exemple, d'exportations du gaz vers l'Europe à travers le gazoduc qui passe par le Maroc et la Tunisie. Ce projet a permis la création d'emplois dans l'activité gazière mais aussi dans les autres activités (encadrement, transport, maintenance...). Il a aussi alimenté les régions par lesquelles passe le gazoduc en gaz de ville.

¹ D.E GUICHUI, L'union du Maghreb arabe : intégration régionale au Maghreb et développement économique, Ed. Casbah, Alger, 2002, p.57.

Chapitre 2 : Création de l'UMA : cadre réglementaire, atouts et obstacles à la réalisation de l'intégration

2-2-3-2-L'agriculture

Les opportunités d'échanges dans le domaine agricole sont importantes : ouverture du marché Algérien à l'huile d'olive Tunisienne, aux agrumes Marocains...

2-2-3-3-La richesse du sous-sol

Les pays maghrébins disposent d'importantes ressources naturelles (gaz, pétrole, phosphate, cobalt,...) qu'il faudrait bien exploiter sur place au lieu de les exporter comme matières brutes. Puisque cela permet une création d'activité économique et donc la création d'emplois à l'intérieur de la région. Il en est de même pour les projets industriels, concernant des industries chimiques, des industries mécaniques, de la pêche, des banques et assurances et de la formation et cadres, réalisés entre les pays maghrébins. En plus de leurs capacités à créer des emplois, des projets permettant de décloisonner leur environnement (commerce, habitat, libre circulation des biens et des personnes) et permet davantage le rapprochement des pays.

Section 3 : Les mesures prises par les pays de l'UMA dans le cadre de l'intégration maghrébine

La faible croissance des pays du Maghreb et leur développement qui laisse à désirer, ainsi que le taux de chômage élevé et les rivalités politiques bloque le processus de l'intégration économique au sein du Maghreb. C'est pour toutes ses raisons que les pays du Maghreb ont lancé une série de réformes, afin de parvenir à harmoniser leurs politiques économiques, chose que nous allons développer dans cette section.

3-1-Les réformes socio-économiques

La croissance au Maghreb est toujours trop faible pour absorber les importants flux de population sur le marché du travail et pour réduire la pauvreté et le chômage (entre 10 % et 18 % en Algérie, au Maroc et en Tunisie et plus de 30 % en Mauritanie en 2011)¹. Le rapport du PNUD de 2011 sur les défis du développement dans le monde arabe estime que, même dans un scénario prudent (c'est-à-dire le maintien des taux actuels de chômage et d'activité), les pays du Maghreb devront créer 1,8 million d'emplois d'ici 2015 et 7,8 millions d'ici 2030. En outre, l'absence de création de possibilités d'emploi suffisantes pourrait, à terme, contribuer à aggraver

¹ Commission économique pour l'Afrique du Nord : Croissance et emploi en Afrique du Nord, CEA-AN, 2010.

Chapitre 2 : Création de l'UMA : cadre réglementaire, atouts et obstacles à la réalisation de l'intégration

l'appauvrissement si le capital humain que constitue la jeunesse continue à ne pas être mis à profit. Sans une hausse de la croissance et en l'absence de politiques efficaces en faveur de l'emploi (notamment l'investissement dans le capital humain et la promotion d'un travail décent), des niveaux élevés de chômage des jeunes persisteront et le secteur informel représentera toujours une part importante de l'économie réelle. Ces facteurs continueront ainsi à faire peser des risques significatifs sur la stabilité future de la société et sur le processus de transition vers la démocratie.

La croissance de l'agriculture dans de nombreux pays du Maghreb a été entravée par des problèmes structurels tels que la faiblesse des investissements, la pénurie d'eau, la dégradation des sols, le changement climatique et les difficultés d'accès aux services de base. Le secteur agricole doit répondre au défi d'une production accrue et de meilleure qualité par une augmentation de la productivité agricole, le choix de méthodes de production durables et l'amélioration des conditions de vie dans les zones rurales au moyen de stratégies à long terme.

À l'heure actuelle, le potentiel de développement d'économies réellement diversifiées s'appuyant sur l'émergence d'un secteur privé dynamique est loin d'être atteint. Le Maghreb n'est toujours pas parvenu à créer des marchés de consommation régionaux, à exploiter les économies d'échelle et à tirer pleinement parti de sa proximité avec l'Europe et avec les grandes voies maritimes intercontinentales pour développer des liaisons de production régionales, adhérer à la chaîne de valeur ajoutée mondiale et devenir ainsi plus attrayant pour les investissements. Trop souvent, le maintien d'économies fermées a permis à quelques entreprises favorisées de prospérer grâce à un comportement de recherche de rente et a renforcé les situations de monopole. En outre, la corruption a été reconnue comme un obstacle majeur à l'investissement et au développement des entreprises.

3-2-Développement du secteur privé

Les représentants du secteur privé au Maghreb ont défini les éléments clés du développement de leur secteur:

Le renforcement des compétences, la qualité de la production, l'accès au financement, l'accès aux marchés (tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région), le développement rural et

Chapitre 2 : Création de l'UMA : cadre réglementaire, atouts et obstacles à la réalisation de l'intégration

l'expansion du secteur agroalimentaire et, plus important encore, la transparence de la réglementation et la sécurité juridique¹.

Les gouvernements doivent créer un environnement favorable à l'esprit d'entreprise, à l'innovation et au développement des PME, assurer des conditions de concurrence équitables pour tous les opérateurs et réduire les facteurs d'inefficacité et la corruption au sein de l'administration publique. Un accès équitable et aisé aux marchés publics est particulièrement important à cet égard.

Offrir des possibilités de soutien la création d'un réseau offrant des conseils aux entreprises du Maghreb prévoyant d'investir dans d'autres pays de la région (développement de plans d'entreprise, connaissances de la législation locale, etc.);

Soutenir les techniques aux banques du Maghreb souhaitant étendre leurs activités à l'ensemble de la région (par exemple, en ce qui concerne les systèmes de paiement).

3-3-Les réformes du commerce dans les pays de l'UMA

Le renforcement de l'intégration commerciale régionale des pays du Maghreb, conjugué à la mise en place de zones de libre-échange approfondi et complet entre les partenaires du Maghreb, serait mutuellement bénéfique. Les entreprises et les investisseurs de l'UE pourraient tirer profit d'un développement accru et d'une intégration plus poussée des marchés, ce qui leur donnerait accès à des marchés d'exportation plus vastes, mais leur permettrait également d'intégrer la région dans leurs réseaux de production. La suppression des obstacles existants au commerce, l'ouverture des frontières (notamment la frontière entre l'Algérie et le Maroc) et l'intégration de la région dans les chaînes d'approvisionnement et les réseaux de production mondiaux, pourraient aussi offrir un potentiel économique considérable. Ces avancées dépendront toutefois de la volonté politique des pays partenaires. Dans sa volonté d'encourager une intégration commerciale et économique plus poussée au Maghreb, le renforcement de l'intégration commerciale sud-sud ainsi que sur la promotion des investissements. Les pays de

¹ Commission Européenne, Soutenir le renforcement de la coopération et de l'intégration régionale au Maghreb : Algérie, Maroc et Tunisie, 2012, Bruxelles, Belgique, pp. 9-15.

Chapitre 2 : Création de l'UMA : cadre réglementaire, atouts et obstacles à la réalisation de l'intégration

l'UMA jusqu'à présent ont centré leurs efforts pour adhérer à l'OMC (Algérie et Libye) et sur la mise en place de zones de libre-échange approfondi et complet (Maroc et Tunisie).

3-4-Les réformes du secteur financier des pays de l'UMA

Les réformes du secteur financier se traduisent par une réglementation appropriée mise en place, des réformes du régime pour favoriser l'émergence d'investisseurs institutionnels et accroître les taux d'épargne et privatisation afin de renforcer la capitalisation du marché boursier et les liquidités ainsi que des régimes fiscaux rationalisés. Il y aura comme résultats une amélioration de la gestion privée qui peut devenir les principaux moteurs de l'efficacité dans le secteur financier. Si les banques et autres institutions financières doivent se faire face à la concurrence, elles auront plus de tendances à fournir du crédit aux entreprises privées. Les réformes du secteur sont associées à des flux plus élevés de commerce et d'IDE, même en tenant compte des niveaux de revenus. L'intégration des marchés financiers et du commerce dans les biens et services sont interconnectés, car les services financiers sont eux-mêmes liés au commerce et à l'investissement internationaux et il a été constaté que le commerce et l'IDE améliorent également la qualité des services financiers.

Un secteur financier et des marchés financiers qui fonctionnent bien sont indispensables pour le développement de l'économie, car cela encourage une épargne et des investissements plus élevés, fournissent les entrepreneurs et les compagnies privées en capital, allouent les maigres ressources financières aux opérations les plus prometteuses, aident à réduire l'inflation et les taux d'intérêt réels et assurent le flux régulier du capital au-delà des frontières. En revanche, s'il y a un dysfonctionnement du secteur financier, ça pourra coûter cher à l'économie en question par exemple : des primes élevées de prêt peuvent imposer des coûts excessifs aux épargnants et aux investisseurs.

Les défaillances bancaires systématiques ou l'éviction par la dette publique peuvent priver le secteur privé de financement. Des institutions fragiles et une réglementation inappropriée peuvent accroître les chocs macroéconomiques tels que la volatilité du taux de change ou la fuite de capitaux. Des marchés financiers efficaces sont vitaux pour l'économie tout entière.

La politique monétaire des pays du Maghreb oblige les banques à subventionner le crédit à certains secteurs ou restreindre la qualité des crédits par conséquent fausse le marché du crédit

Chapitre 2 : Création de l'UMA : cadre réglementaire, atouts et obstacles à la réalisation de l'intégration

et affaiblit l'efficacité bancaire globale. La politique monétaire de la Tunisie en le comparant à celles d'autres pays de l'UMA est la mieux développée dans le Maghreb et elle n'a pas recours aux contrôles directs sur l'allocation des crédits.

Dans le développement du secteur bancaire, le Maroc se classe à la meilleure place dans le Maghreb en termes de supervision et réglementation bancaire, suivi de près par la Tunisie. Les deux pays ont pris des mesures pour se conformer aux normes internationales de Bâle en augmentant les ratios d'adéquation du capital et en réduisant les prêts non productifs. Dans le Maghreb, la participation étrangère aux banques demeure faible. La participation étrangère est marginale en Algérie, à 4 % du total des actifs bancaires, elle est à 15.7 % en Tunisie et à 20.2 % au Maroc. Les niveaux de concurrences sont également faibles, comme en témoignent les niveaux élevés de concentration. En Algérie, les 3 plus grandes banques détiennent 97.8 % du total des actifs des banques commerciales par rapport à 73.8 % au Maroc et 47 % en Tunisie. Ces chiffres font particulièrement état de la petite taille de la plupart des marchés domestiques et des barrières réglementaires partiellement existantes à l'entrée de nouvelles banques privées¹.

3-4-1-Le secteur financier au Maroc

Le secteur financier au Maroc a connu une vaste série de réformes depuis 2003, suite à la première vague des mesures entreprises dans les années 90². Dans les années récentes, il y a eu des efforts vigoureux pour reformer le secteur bancaire, y compris la recapitalisation et l'arrivée d'une nouvelle gestion. Au-delà des banques étatisées, les institutions du secteur privé sont divisées entre celles à la participation majoritaire par les actionnaires locaux et celles dirigées à l'étranger les développements du secteur ont compris la fusion de deux des cinq premières banques du Maroc, et un autre petit pas dans la privatisation, avec la vente de 20 % de la plus grande banque du Maroc, GBP(groupe des banques populaires) au public à travers une offre publique de vente (OPV). Les nouvelles actions sont maintenant cotées à la bourse de Casablanca.

¹ Direction des affaires générales département des études et de la documentation, le développement du système financier dans la région mena quelle place pour le Maroc? BMCE Banking Papers, 2008.

² M BENCHABANE, Etude comparative des marchés financiers maghrébins : cas Maroc, Algérie, Tunisie, Mémoire magister en science économique, Université de Tizi Ouzou, 2012 PP.132-145.

Chapitre 2 : Création de l'UMA : cadre réglementaire, atouts et obstacles à la réalisation de l'intégration

De nouveaux mécanismes de financement sont également mis en place pour aider les entreprises à améliorer leur bilan. Pour ce qui est de la réglementation prudentielle, le nouveau ratio de solvabilité de Bâle 2 sera adopté en 2006 pour empêcher un retrait massif des dépôts bancaires et améliorer la stabilité du secteur financier. La nouvelle loi définissant le statut de la banque centrale marocaine a été adoptée par le parlement en 2005.

3-4-2-Le secteur financier en Tunisie

Le secteur financier tunisien a entrepris en 2011 des améliorations importantes. Le système financier demeure centré sur les banques commerciales qui représentent environ 70%¹ du total des avoirs financiers à la fin de 2004. Mais le rôle des banques étatisées a diminué. Après le processus de privatisations, la structure du système bancaire tunisien reste à un tiers sous contrôle de l'Etat, un tiers sous contrôle des banques étrangères et un tiers sous contrôle national privé.

De nouvelles lois ont été introduites et ainsi resserré les normes de fonctionnement, encouragé les banques à s'engager dans une série plus vaste d'opérations financières, et ont renforcé le système de garantie pour donner une plus grande protection aux détenteurs de dépôts. Le secteur des quasi-banques n'a pas entrepris de réformes significatives au cours de la dernière décennie. La pénétration des assurances en Tunisie continue à être orientée sur le segment des assurances de dommages (sinistres et assurance de biens). Les autorités ont également adopté des mesures pour renforcer la supervision bancaire et la transparence financière. Une loi bancaire renforçant la supervision a été adoptée en 2002, et des révisions ont été introduites dans le code commercial pour faciliter l'exécution de décisions judiciaires et la saisie de la vente de garanties immobilières; les révisions introduites dans les lois ont renforcé la protection des droits de crédateurs et renforçant la sécurité a amélioré davantage la transparence financière.

3-4-3-Le secteur financier en Algérie

Les progrès dans les réformes du secteur financier ont été plus limités. Le secteur bancaire algérien a été officiellement libéralisé le 14 avril 1990, avec la promulgation de la loi relative à la monnaie et au crédit. Ce n'est que tard dans la décennie 90 que les premières

¹ Banque mondiale, Une nouvelle vision pour l'intégration économique au Maghreb, volume 1, 2006, p.58.

Chapitre 2 : Création de l'UMA : cadre réglementaire, atouts et obstacles à la réalisation de l'intégration

banques privées, domestiques et étrangères, sont entrées sur le marché. Depuis lors, il s'est produit une augmentation dans le niveau de concurrence au sein du secteur, et une base pour le développement d'un système bancaire à parité avec les normes internationales a été établi.

Toutefois, il reste un long chemin à parcourir pour que le système bancaire algérien atteigne les normes internationales. Le secteur bancaire algérien est réglementé par la banque centrale, banque d'Algérie, à travers une sous-division connue sous le nom de commission bancaire. Cet organe était dirigé dans le passé par le ministère des Finances, mais dans une initiative destinée à libérer les banques publiques de leur rôle traditionnel d'agents de la politique économique gouvernementale, les rôles ont officiellement été séparés en 2004. Depuis cette année, les efforts de privatisation dans notre pays ont pris de l'ampleur, même s'ils ont été jugés lents. La première banque ciblée pour privatisation est le crédit populaire d'Algérie (CPA), en raison des progrès récents qu'elle a faits en modernisant ses opérations et en se conformant aux normes internationales. Deux autres banques, la Banque Nationale d'Algérie (BNA) et la banque de développement local (BDL) ont également été identifiées comme cibles pour la privatisation. Mais le manque de transparence financière préoccupe les investisseurs potentiels (Oxford Business Group, 2006)¹.

3-4-4-Le secteur financier en Mauritanie

Le taux de bancarisation en Mauritanie se situe à environ 4 %². Le système bancaire est peu développé, peu relié au système financier international et caractérisé par un niveau élevé de créances en souffrance. Le secteur est très peu concurrentiel, malgré la présence de quatre banques étrangères. De plus, le portefeuille des banques est fortement concentré, avec une vingtaine de clients représentant 80 % des dépôts. Enfin, l'absence de marchés de refinancement oblige les banques à ne proposer que des crédits de court terme adossés sur des dépôts à vue. Pour répondre aux besoins de la clientèle en prêts à moyen et long termes, elles ont donc recours aux lignes de crédits d'institutions internationales.

¹ J FRIOUX et F MELEY, Le secteur bancaire en Algérie, Services économique régional d'Alger, N°11, Septembre 2012.

² Note d'orientation sur le développement secteur financier, Document présenté au quatrième Groupe Consultatif pour la Mauritanie Paris, 17-19 décembre 2001.

Chapitre 2 : Création de l'UMA : cadre réglementaire, atouts et obstacles à la réalisation de l'intégration

Les banques mauritaniennes ont d'importants volants de liquidités et sont bien capitalisées. La principale préoccupation réside dans la faiblesse de la qualité des actifs, bien que les risques soient atténués par d'importantes provisions, en particulier pour les prêts hérités du passé, qui représentent la majeure partie des créances douteuses. Les audits internationaux projettent l'encours des créances classées douteuses à 44 % des crédits bruts¹.

Le gouvernement a mis au point une stratégie complète en vue de réformer le système financier et d'approfondir l'intermédiation bancaire. Il s'agit de consolider la stabilité du secteur bancaire, de renforcer le contrôle bancaire par l'imposition de normes plus élevées de fonds propres et de relire le cadre réglementaire.

La BCM est également impliquée dans ces évolutions. Elle est chargée de faire respecter les exigences de fonds propres de Bâle 1 et fixe pour la fin 2012 le niveau de capital social minimum des banques à 18 millions USD. En outre, des mesures ont été prises pour rendre plus fiable la production de statistiques des agences de crédit publiques et privées, et améliorer l'information sur l'accès aux services financiers. Le respect par les banques commerciales des normes internationales d'information financière (IFRS) est également en cours de réflexion. Enfin, la BCM poursuit son processus de transparence en réalisant des audits internationaux².

3-4-5-Le secteur financier en Libye

Le secteur bancaire reste extrêmement fragile et opaque en Libye. L'indice de compétitivité mondiale 2012/13 classe la Libye 139^{ème} sur 144 pays. Au plan du développement du marché financier, la Libye se situe entre la 93^{ème} place pour le capital-risque disponible et la 143^{ème} place pour l'accessibilité des services financiers. En 2012, suite à la crise des liquidités survenue pendant la révolution, la Libye a levé les restrictions sur les retraits d'argent auprès des banques dans l'optique de restaurer la confiance dans le système bancaire local en période d'instabilité politique. Très limité, l'accès aux services financiers privés souffre encore de problèmes structurels élémentaires. Les systèmes de paiement et de compensation, de même que l'évaluation du crédit, restent faibles.

¹ <http://www.africaneconomicoutlook.org/fr/pays/afrique-du-nord/mauritanie/>. (Consulté le 18 Février 2014).

² BAFD, OCDE, PNUD, CEA, Perspectives économiques en Afrique, édition régionale Afrique du Nord, 2013

Chapitre 2 : Création de l'UMA : cadre réglementaire, atouts et obstacles à la réalisation de l'intégration

Les exigences en matière de garanties et les autres cadres juridiques et réglementaires restreignent l'accès au crédit pour les petits emprunteurs, principalement en raison des difficultés à produire des titres de propriété. La Libye est toutefois dotée d'un fonds de garantie de crédit. Incapable de fonctionner pleinement en 2012, il est en cours de réactivation. En outre, la culture des « crédits d'initiés », qui privilégie toujours l'octroi de prêts sur la base de relations personnelles, affecte considérablement la disponibilité des financements. Afin de diversifier les produits et les services financiers, le conseil national de transition a approuvé en 2012 une loi bancaire islamique qui introduit un système bancaire compatible avec la charia. Les autorités étudient plusieurs options : permettre aux banques conventionnelles d'ouvrir des agences ou des guichets dédiés à la finance islamique, ou autoriser les banques conventionnelles à devenir islamiques. Cependant, les réformes en profondeur du système financier ont été reléguées au second plan dans l'attente d'une économie plus stable et d'un gouvernement solide.

Le gouvernement prend tout un arsenal de mesures pour soutenir le financement des petites et moyennes entreprises (PME). Outre un fonds qui leur est dédié, financé par la Banque islamique de développement, des pourparlers avec les principaux établissements financiers sont en cours pour autoriser de nouveaux instruments de financement pour les jeunes entreprises. Certaines banques locales ont également instauré des cellules de financement des PME au sein de leurs agences afin de leur proposer des aides ciblées. Mais celles-ci ne s'appliquent la plupart du temps, qu'aux financements à court terme ou par projets et non au financement de nouvelles entreprises.

En résumé, alors que le Maroc a accompli relativement plus de progrès que la Tunisie et l'Algérie en libéralisant le secteur financier, la région du Maghreb reste à la traîne par rapport aux pays de l'UE. L'investissement direct étranger par les banques européennes a été le moteur principal d'une intégration régionale plus approfondie. Afin d'améliorer le secteur financier des pays de l'UMA, la privatisation des banques publiques et des compagnies de services financiers restantes (assurances, bourse) devrait être le principal levier. Il faut s'engager des réformes qui pourraient être commises au niveau régional par rapport aux normes internationales, les marchés boursiers du Maghreb demeurent étroits et des fusions transfrontalières pourraient également être avantageuses. Mais la réglementation prudentielle au niveau national sera requise pour préparer le secteur à l'intégration transfrontalière. L'harmonisation des réglementations des banques et des

Chapitre 2 : Création de l'UMA : cadre réglementaire, atouts et obstacles à la réalisation de l'intégration

assurances et la provision pour le droit d'établissement pourraient être un autre domaine de coopération régionale. Les plus grands gains économiques dérivent des efforts multilatéraux en vue de la libéralisation du secteur financier.

Conclusion

Chapitre 2 : Création de l'UMA : cadre réglementaire, atouts et obstacles à la réalisation de l'intégration

De manière générale, les pays de l'UMA échangent nettement en dessous du niveau mondial¹. Pour améliorer cette situation, certaines conditions préalables devraient être satisfaites. Il s'agit d'abord, de permettre la circulation des biens et des personnes à travers l'ouverture des frontières. Il s'agit ensuite de favoriser le développement des infrastructures de transport en les orientant vers l'intégration maghrébine, de convenir de nouvelles régulations sociales, en particulier au niveau du marché du travail, d'accroître la mobilité des professions spécialisées et de coordonner leurs dynamiques de réformes structurelles et ainsi que d'harmoniser la réglementation des services, comme les télécommunications, afin de limiter la fragmentation du marché².

De même, il importe de mettre en cohérence les législations, les règles et les disciplines (concurrence, investissement, règles d'origine, principes comptables, propriété intellectuelle, régimes douaniers) : le renforcement de la coopération économique dans ces domaines offrirait des opportunités nouvelles à l'investissement domestique dans les secteurs des biens échangeables et des services.

¹Intégration régionale et développement du commerce intra régional en Afrique du Nord : Quel potentiel de commerce, Consulté le (20 décembre 2013).

²Direction des études et des prévisions financières, Enjeux de l'intégration maghrébine, Le coût du non Maghreb, Maroc, 2008. P.20

Cas pratique : Estimation du potentiel de commerce intra-maghrébin et le coût de non intégration maghrébine

Le présent chapitre constitue une analyse empirique des déterminants des flux commerciaux entre les différents pays du l'UMA et l'estimation du niveau d'intégration et du potentiel de commerce intra-maghrébin, par conséquent le coût du non-Maghreb sur la base d'un modèle économétrique de gravité. Selon le modèle de gravité de base, le commerce bilatéral est une fonction linéaire de facteurs d'attraction tels que la taille économique des pays, la distance relative entre ces derniers, et où de divers variables de contrôle telle que : partage d'une langue commune, d'une frontière commune, d'anciens liens coloniaux, adhésion à l'OMC.....

Le modèle gravitationnel est aujourd'hui très largement utilisé comme un outil standard de modélisation du commerce international. S'inspirant de la littérature empirique, la formulation de base du modèle de gravité a été complétée afin d'inclure les autres déterminants pertinents des flux commerciaux à l'échelle internationale¹.

Section 1 : Présentation du modèle de gravité et les outils d'analyse quantitative

Dans cette section nous allons procéder à la présentation du model de gravité et son application au commerce international ainsi que les outils de base de l'analyse quantitative nécessaire à la compréhension du phénomène d'intégration économique et des regroupements régionaux.

1-1-Revue de littérature

Le modèle gravitationnel est inspiré de la loi de la gravité de Newton, loi selon laquelle l'attraction entre deux corps est fonction de leurs masses respectives et de la distance qui les sépare. Cette loi est matérialisée par l'équation ci-dessous où

- A_{ij} représente l'attraction,
- M_i et M_j les masses respectives des corps i et j , et
- D_{ij} la distance qui les sépare².

$$A_{ij} = \frac{M_i \cdot M_j}{D_{ij}} \quad \text{Avec } i \neq j$$

¹L ACHY, Le Commerce en Afrique du Nord : Evaluation du Potentiel de l'Intégration Régionale, Nations Unies Commission Economique pour l'Afrique CEA-AN/RABAT/CIE/XXI/3/1.

²http://www.academia.edu/4166493/Modele_gravitationnel_applique_au_commerce, (consulté le 18 avril 2014).

Cas pratique : Estimation du potentiel de commerce intra-maghrébin et le coût de non intégration maghrébine

En 1860, H. Carey fut le premier à appliquer la loi de Newton au comportement humain via « l'équation de gravité » avant qu'elle ne soit largement utilisée dans les sciences sociales.

Le modèle de gravité appliqué au commerce international a été, quant à lui, pour la première fois développé indépendamment par Tinbergen (1962) et Pöyhönen (1963). Dans le modèle de base, le volume des échanges entre pays partenaires est une fonction croissante de leur taille mesurée par le revenu national, et une fonction décroissante des coûts de transport approximatés par la distance qui sépare les deux centres économiques.

$$X_{ij} = \frac{A (Y_i \cdot Y_j)}{D_{ij}}$$

Avec $i \neq j$ et $D_{ij} \neq 0$

Avec : - A une constante ; X_{ij} le volume du commerce entre les pays i et j ;

- Y_i et Y_j les PIB respectifs des pays i et j ;
- D_{ij} la distance entre les pays i et j.

A la suite de ces travaux, Linnemann (1966) présente un modèle qui sera aussi appelé « modèle de gravité augmenté ». Cet apport tient compte de ce fait du niveau de développement dans les pays considérés. La forme log-linéaire de ce modèle se présente comme suit:

$$\ln X_{ij} = \beta_0 + \beta_1 \ln Y_i + \beta_2 \ln Y_j + \beta_3 \ln N_i + \beta_4 \ln N_j + \beta_5 \ln D_{ij} + \epsilon_{ijt} \quad (1)$$

La présence des logarithmes dans ces équations linéaires offre l'avantage d'interpréter leurs coefficients comme des élasticités.

Avec : N_i et N_j les populations respectives des pays i et j ;

Le paramètre β_0 et la constante du modèle.

β_1 ; β_2 ; β_3 ; β_4 ; β_5 : sont les vecteurs de coefficients associés aux différentes variables explicatives Y_i , Y_j , N_i , N_j et D_{ij} . Enfin, est la partie aléatoire du modèle de gravité.

Les modèles de gravité ont connu un succès empirique du fait de leur robustesse à l'étude de divers flux inter régionaux, bien que n'ayant pas jusqu'à un passé récent de solides fondements théoriques.

Cas pratique : Estimation du potentiel de commerce intra-maghrébin et le coût de non intégration maghrébine

James Anderson (1979) et Bergstrand (1985) apportent les premières justifications théoriques au modèle en y intégrant des facteurs de résistance au commerce tels que les prix multilatéraux, les coûts de transports et les coûts divers supportés par les consommateurs¹.

Les études des potentiels de commerce permettent d'obtenir un aperçu du niveau d'intégration des économies appartenant à des zones d'intégration régionale ou de libre-échange. L'évaluation quantitative de la nouvelle politique de voisinage dans l'UE (Péridy,2006) a permis d'estimer le potentiel de commerce des nouveaux voisins de l'UE². Partant de cette perspective, il est possible d'évaluer les effets d'une zone de libre échange sur les variations des flux de commerce durant une période donnée. Suivant la même logique nous pouvons également simuler les niveaux de commerce qui pourraient être escomptés suite à la création d'une zone de libre-échange, justifiant par conséquent l'opportunité d'un tel espace.

1-2-Formulation du modèle de gravite : les paramètres du modèle

Le modèle utilisé est inspiré de celui de LINNEMANN (1966), voir l'équation (1). Cela nous permet de construire l'équation de base du modèle tel que présenté ci-dessous.

$$\ln X_{ij} = \alpha_0 + \alpha_1 \ln Y_i + \alpha_2 \ln Y_j + \alpha_3 \ln D_{ij} + \dots \quad (2)$$

α_0 : La constante ; α_1 , α_2 et α_3 les coefficients associés aux variables explicatives.

i et j représentent respectivement les pays exportateurs et importateurs ;

$\ln X_{ijt}$: Le logarithme du volume des exportations du pays i vers le pays j en millions de dollars ;

$\ln Y_{it}$: Le logarithme du Produit Intérieur Brut (PIB) du pays i en millions de dollars ;

$\ln Y_{jt}$: Le logarithme du Produit Intérieur Brut (PIB) du pays j en millions de dollars ;

$\ln D_{ij}$: Le logarithme de la distance pondérée entre les pays i et j .

Les variables du modèle sont classées en deux catégories. La première correspond aux variables continues, exprimées en logarithme, c'est le cas du PIB et de la distance relative entre les pays. La présence des logarithmes dans ces équations linéaires offre l'avantage

¹ C GGOURIESROUX et A MONFORT, Série temporelles et modèles dynamiques, Ed. Economica, paris 1996, P.376.

² S LARDIC, Econométrie des séries temporelles macro économétriques et financières, Ed. Economica, Paris, 2007, P.97.

Cas pratique : Estimation du potentiel de commerce intra-maghrébin et le coût de non intégration maghrébine

d'interpréter leurs coefficients comme des élasticités, d'où leur choix dans la construction du modèle. La deuxième correspond aux variables qualitatives et binaires (ils prennent 0 ou 1). Ces variables sont appelées les variables muettes « dummy » testées empiriquement telles que la frontière commune, la langue, l'accès à la mer, le lien colonial et l'intégration régionale pour capter l'influence de ces facteurs sur les flux de commerce observés. Cette nouvelle spécification nous donne l'équation (3).

$$\ln X_{ijt} = \alpha_0 + \alpha_1 \ln Y_{it} + \alpha_2 \ln Y_{jt} + \alpha_3 \ln D_{ij} + \alpha_4 \text{Frant}_{ij} + \alpha_5 \text{Lang}_{ij} + \alpha_6 \text{Enclav}_{ij} + \alpha_7 \text{Colony}_{ij} + \alpha_8 \text{UMA}_{ij} + \epsilon_{ijt} \quad (3)$$

Les variables muettes sont les suivantes :

Frant_{ij} : La variable binaire pour l'effet d'une frontière commune, prend la valeur 1 si les pays i et j, ont une frontière commune et 0 autrement ;

Lang_{ij}: Variable binaire pour le partage d'une langue officielle prend la valeur 1 si les pays i et j, partagent une même langue officielle et 0 sinon ;

Enclav_{ij}: La variable binaire d'enclavement qui est égale à 1 si l'un ou les deux pays i et j, sont enclavés (n'ont pas de frontière maritime), 0 si les deux partenaires ont une frontière maritime ;

Colony_{ij}: Variable binaire de lien colonial, elle est égale à 1 les pays i et j, ont des liens coloniaux et 0 sinon.

UMA_{ij} : La spécificité de la région doit être prise en compte, d'où la présence de variables identifiant les flux entre les pays de l'UMA, la variable UMA prend la valeur 1 si les pays i et j, appartiennent à l'UMA et 0 autrement.

ϵ_{ijt} : les Résidus.

Il existe d'autres variables susceptibles d'être ajoutées au modèle de gravité tel que : adhésion à l'OMC, la population des pays, ou encore les effets spécifiques des pays...

La base de données qui servira pour l'estimation est constituée de cinq (05) pays, pour la période de 2000-2012, soit 12 années. Ceci nous donne un total de $12 * 5 = 60$ observations, nombre suffisamment grand pour la validation des résultats des estimations.

Cas pratique : Estimation du potentiel de commerce intra-maghrébin et le coût de non intégration maghrébine

Dans le souci de garantir la cohérence des informations statistiques, notamment celles relatives aux échanges bilatéraux, toutes les données utilisées pour mesurer ses différentes variables proviennent de la base de données de la Banque Mondiale (WDI, UNCTAD handbook of statistics), les informations sur la distance sont fournies par le CERDI ; les données sur l'enclavement et la superficie proviennent des informations sur l'Atlas sur Monde¹. Toutes les estimations ont été effectuées par le logiciel E-views.

1-3-Les signes anticipés des paramètres du modèle de gravité

Les signes attendus des variables décrivent leurs effets sur les flux commerciaux entre les pays de l'UMA et leurs coefficients nous permettent d'appréhender les proportions dans lesquelles elles affectent les variations de ces flux.²

Le signe attendu du PIB est positif, car plus les économies sont développées plus elles auront tendance à commercer, α_1 et α_2 devraient être donc de signe positif.

La distance, qui donne une approximation des coûts de commerce, affecte négativement les échanges. Les pays très éloignés géographiquement devront supporter des coûts plus élevés, α_3 devraient donc être de signe négatif.

La proximité devrait favoriser les flux commerciaux, et la présence ou non d'une frontière commune devrait avoir un impact considérable sur le volume des échanges commerciaux. Nous anticipons alors un signe positif pour α_4 .

Le partage d'une langue officielle permet également de réduire fortement les obstacles aux échanges. Cette facilité à communiquer doit, par conséquent, se refléter positivement sur les flux de commerce. Nous anticipons alors un signe positif pour un signe positif pour α_5 .

L'enclavement a une influence négative sur les échanges car il engendre des coûts de transaction plus élevés pour les pays dépourvus de frontière maritime. Les statistiques du commerce international montrent que 80% du commerce de marchandises dans le monde se fait par voie maritime (CNUCED, 2009)³, α_6 devrait donc être de signe négatif.

¹www.quid.fr. (Consulté le 10 mai).

² I CADORET et C BENJAMIN, Econométrie appliquée, Ed. Eboek, Bruxelles, 2004, P. 309.

³http://unctad.org. (Consulté le 5 mai 2014).

Cas pratique : Estimation du potentiel de commerce intra-maghrébin et le coût de non intégration maghrébine

Les liens coloniaux ont aussi tendance à faciliter les échanges entre certains pays et le plus souvent positivement. Nous anticipons alors un signe positif pour α_7 .

L'existence d'un accord d'intégration régionale est de nature à rapprocher les économies signataires et devrait stimuler éventuellement les échanges en réduisant les coûts de transactions. Nous anticipons alors un signe positif pour α_8 .

Le tableau ci-dessous présente un récapitulatif des signes attendus

Tableau 12 : Les signes anticipés des paramètres du modèle de gravité

Variables	Signes attendus
Le produit des PIB	+
Distance relative	-
Frontière commune	+
Langue commune	+
Colonie ou même colonisateur	+
Enclavement	-
Accords commerciaux (UMA)	+

Source : Etabli par nos soins.

1-4-Les outils d'analyse et tests relatifs au modèle

L'estimation du modèle de gravité a été faite par la méthode des moindres carrés ordinaire sur les données regroupées (pooled data) au cours de la période 2000-2012.

1-4-1-Les différents tests

1-4-1-1-Tests de stationnarité

Avant de procéder à l'application du modèle, nous procéderons en premier lieu, à effectuer des tests qui nous permettent d'assurer de la stationnarité des séries observées. Car l'une des grandes questions dans l'étude de séries temporelles (ou chronologiques)¹ est de savoir si celles-ci suivent un processus stationnaire. On entend par là le fait que la structure du processus sous-jacent supposé évolue ou non avec le temps. Si la structure reste la même, le processus est dit alors stationnaire.

¹ Une série temporelle, ou série chronologique, est une suite de valeurs numériques représentant l'évolution d'une quantité spécifique au cours du temps. De telles suites de variables aléatoires peuvent être exprimées mathématiquement afin d'en analyser le comportement, généralement pour comprendre son évolution passée et pour en prévoir le comportement futur.

Cas pratique : Estimation du potentiel de commerce intra-maghrébin et le coût de non intégration maghrébine

Cela vise à tester la stationnarité en panel des variables expliquées et explicatives du modèle. Si les variables sont stationnaires, on peut s'assurer sur la fiabilité des résultats des régressions. En effet, le test de stationnarité permet d'éviter le risque de régressions fallacieuses (erronées) entre les variables endogènes et les variables exogènes.

A) Tests de Dickey-Fulle Simple (DFS)

Les tests de Dickey-Fulle permet de savoir si une série stationnaire ou non, et permet aussi de déterminer la bonne manière de stationnariser la série.

Il consiste de vérifier l'hypothèse nulle [$H_0 : \alpha = 1$] contre l'hypothèse alternative [$H_1 : |\alpha| < 1$].

Il est basé sur l'estimation des moindres carrés des trois modèles suivants :

Le modèle [1] : $X_t = \alpha X_{t-1} + \varepsilon_t$: autorégressif d'ordre 1.

Le modèle [2] : $X_t = c + \alpha X_{t-1} + \varepsilon_t$: autorégressif d'ordre 1 avec constante.

Le modèle [3] : $X_t = c + \beta t + \alpha X_{t-1} + \varepsilon_t$: autorégressif d'ordre 1 avec constante et une tendance.

Si l'hypothèse [$H_1 : \alpha = 1$] est vérifiée dans l'un de ces trois modèles, le processus est alors non stationnaire.

B) Tests Dickey-Fuller Augmenter (DFA)

Ce test a été proposé pour améliorer le test de Dickey-Fuller en prenant en compte le fait que les erreurs ne soient pas des bruits blancs mais puissent être corrélées.

Il consiste à vérifier l'hypothèse nulle [$H_0 : \alpha = 1$] contre l'hypothèse alternative [$H_1 : |\alpha| < 1$].

Il est basé sur l'estimation des moindres carrés sur trois modèles suivants :

$\Delta X_t = \alpha \Delta X_{t-1} + \sum_{j=2}^p \alpha_j \Delta X_{t-j} + \varepsilon_t$ processus sans tendance et sans constante.

$\Delta X_t = \alpha \Delta X_{t-1} + \sum_{j=2}^p \alpha_j \Delta X_{t-j} + c + \varepsilon_t$ processus sans tendance et avec constante.

$\Delta X_t = \alpha \Delta X_{t-1} + \sum_{j=2}^p \alpha_j \Delta X_{t-j} + c + \beta t + \varepsilon_t$ processus avec tendance et avec constante.

C) Test Andrew Levin, Chien-Fu

Andrew Levin, Chien-Fu Lin et Chu [1992, 1993, 2002] ont proposé le premier test de racine unitaire en panel. Ce test est inspiré de celui de DF [1979] et ADF [1981] en séries temporelles. L'objectif du recours aux données de panel est d'augmenter la puissance du test. La procédure utilisée ici consiste à admettre sous l'hypothèse nulle que chaque individu de panel possède une série chronologique intégrée d'ordre un (I₁), contre l'alternative selon laquelle la chronique est globalement stationnaire¹. Tout en précisant l'avantage de ce test par rapport aux tests DF et ADF [1981] [15] en terme de puissance, les auteurs montrent que la statistique de ce test est distribuée. Par conséquent, les auteurs considèrent trois modèles pour tester la racine unitaire suivant la forme que revêt la composante déterministe² :

$$\Delta Y_{it} = \rho Y_{it-1} + \varepsilon_{i,t}$$

$$\Delta Y_{it} = \alpha_i + \rho Y_{it-1} + \varepsilon_{i,t}$$

$$\Delta Y_{it} = \alpha_i + \beta_i + \rho Y_{it-1} + \varepsilon_{i,t}$$

A partir de ces trois modèles, Levin et Lin proposent de tester les hypothèses suivantes :

Modèle 1 : $H_0 : \rho = 0$
 $H_1 : \rho < 0$

Modèle 2 : $H_0 : \rho = 0 \text{ et } \alpha_i = 0; \forall \alpha_i = 1; \dots; N$
 $H_1 : \rho < 0 \text{ et } \alpha_i \in \mathbb{R}; \forall \alpha_i = 1; \dots; N$

Modèle 3 : $H_0 : \rho = 0 \text{ et } \beta_i = 0; \forall \alpha_i = 1; \dots; N$
 $H_1 : \rho < 0 \text{ et } \beta_i \in \mathbb{R}; \forall \alpha_i = 1; \dots; N$

Il est important de noter que les hypothèses nulles des tests de Levin et Lin dans les modèles 2 et 3 sont des hypothèses jointes. Dans le modèle 2, l'hypothèse nulle testée est

¹ C'est en fait le défaut majeur de ce test, il impose l'homogénéité de la racine autorégressive sous l'hypothèse alternative.

² Estelle Ouettel, Isabelle Belley-Ferris et al, Guide d'économétrie appliquée pour Stata Pour ECN 3950 et FAS 3900, Université de Montréal, 2005.

Cas pratique : Estimation du potentiel de commerce intra-maghrébin et le coût de non intégration maghrébine

l'hypothèse de racine unitaire pour tous les individus du panel ($P_i = P = 0$) conjointement à l'hypothèse d'absence d'effets individuels, plus précisément à la nullité de toutes les constantes individuelles ($a_i = 0$). Dans le modèle 3, l'hypothèse nulle consiste en l'hypothèse de racine unitaire et d'absence de composante tendancielle déterministe pour tous les individus du panel ($B_i = 0$): On retrouve ainsi exactement la structure proposés dans le cas des séries temporelles par Dickey et Fuller (1981).

Les différents tests de stationnarité ont été effectués sous le logiciel E-views 4. Les tests de racine unitaire qui sont utilisés sur ces données du panel sont : celui de Levin et Lin (1993) et de Im, Pesaran et Shin (1997). Le test de Im, Pesaran et Shin est similaire au test de ADF de Dickey et Fuller (1979), ont été appliqués sur l'ensemble des variables du modèle. Ces tests permettent de savoir si une série est stationnaire ou non, et permet aussi de déterminer la bonne manière de stationnariser la série, car ils consistent de vérifier l'hypothèse nulle [$H_0 : \alpha = 1$] contre l'hypothèse alternative [$H_1 : |\alpha| < 1$]

Le test de racine unitaire est :

H0 : la variable est non stationnaire

H1 : la variable est stationnaire

On accepte l'hypothèse **H0** non stationnaire: si la valeur est supérieure à 5%.

On accepte l'hypothèse **H1** de stationnarité : si la valeur de est inférieure ou égale à 5%.

Le tableau suivant présente le résultat des tests de stationnarité.

Tableau N°13 : Résultats des tests de stationnarité

Résultats des tests de stationnarité			
Variable	Levin Lin et Chu	Lm, Pesaren and Shin	ADF
LnX _{it}	0.0035	0.0024	0.0001
LnY _{it}	0.0095	0.0003	0.0054
LnD _{it}	0.0002	0.0014	0.0005
Front _{it}	0.0001	0.0007	0.0026
Lang _{it}	0.0001	0.0045	0.0014
Enclav _{it}	0.0041	0.0052	0.0003
Colony _{it}	0.0008	0.0091	0.0062
UMA _{it}	0.0145	0.0053	0.0285

Cas pratique : Estimation du potentiel de commerce intra-maghrébin et le coût de non intégration maghrébine

Source : Résultat du logiciel E-views 4 sur les données collectées.

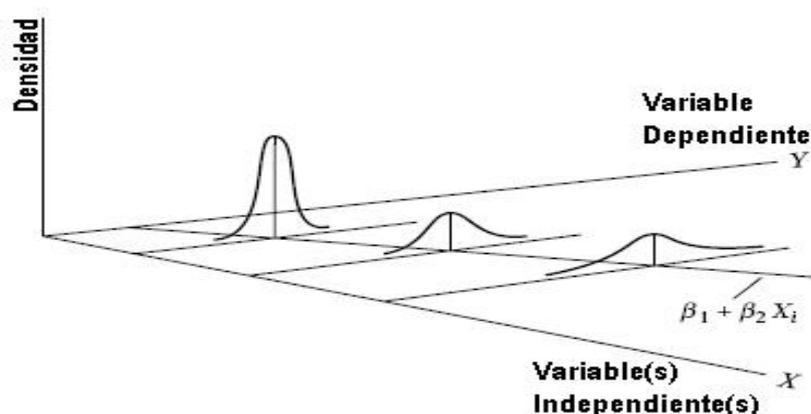
On remarque d'après le tableau ci-dessus que les valeurs des probabilités de toutes les variables sont inférieures à 0.05; d'où l'hypothèse de stationnarité des variables est acceptée par tous les tests.

1-4-1-2-Test d'hétéroscédasticité

En statistique, on parle d'hétéroscédasticité lorsque les variances des variables examinées sont différentes. Cette notion provient du grec et est composée du préfixe hétéro- (« autre »), et de skedasê (« dissipation »).

La notion d'hétéroscédasticité s'oppose à celle d'homoscédasticité, qui correspond au cas où la variance de l'erreur des variables est constante. Tandis que dans le cas d'homoscédasticité, nous avons $\text{Var}(\epsilon_i) = \sigma^2 \forall i$, nous avons désormais $\text{Var}(\epsilon_i) = \sigma_i^2$, où σ_i^2 peut être différent de σ_j^2 , pour $i \neq j$. Elle provient de biais de spécification dans le modèle (GRELLET, 2003). Pour détecter l'existence de l'hétéroscédasticité on utilisera soit un test visuel, le test de Goldfield - Quandt, le test de White, le test de Breusch et Pagan, le test de Park etc¹.....

Figure N° 09 : Distribution des erreurs d' Hétéroscédasticité



Source : <http://fr.wikipedia.org/mediaviewer/Fichier:Heterocedastico.JPG>. (Consulté le 15 mai 2014).

Le test d'hétéroscédasticité des erreurs est conçu pour tester l'hypothèse spécifique d'homoscédasticité des erreurs. E-views utilise un test de White. Sous l'hypothèse nulle, le test suppose que la variance des erreurs est la même pour tous les individus.

¹Estelle Ouellet, Isabelle Belley-Ferris et al, Guide d'économétrie appliquée pour Stata Pour ECN 3950 et FAS 3900, Université de Montréal, 2005.

Cas pratique : Estimation du potentiel de commerce intra-maghrébin et le coût de non intégration maghrébine

Dans notre cas, Si la probabilité associée à la statistique de Fisher (F-Statistic) est inférieure à 5%, nous disons qu'il y a Hétéroscédasticité des résidus dans le modèle. Le tableau suivant nous donne le résultat fourni par E-views, (tableau 15).

La probabilité critique est de 0,024161, ce qui est inférieur à 0.05, donc l'hypothèse d'homoscédasticité des erreurs est rejetée.

Cela peut s'expliquer par le fait que les pays sont spécifiques les uns des autres ; l'échantillon est constitué de cinq pays qui sont hétérogènes d'un point de vue économique. Les résultats des différents tests précédents permettent d'estimer le modèle par la méthode des MCO, mais corrigée de l'hétéroscédasticité.

1-4-1-3-Estimation par les moindres carrés ordinaires (MCO)

Le tableau 14 suivant présente les résultats de l'estimation du modèle

Tableau N°14 : Résultats de l'estimation par les moindres carrés ordinaires (MCO)

lnX_{ij}: variable dépendante

Variables	2000-2012	
	Coefficients	Ecart type
Constante	-8,141	0,002
LnY I	1,080	0,002
LnY	0,870	0,006
LnD IJ	-1,251	0,006
Font IJ	0,735	0,003
Lang IJ	0,702	0,002
Enclav IJ	-0,562	0,001
Colony IJ	0,661	0,002
UMA IJ	1,234	0,004
R2		0,701
Prob. (F.stat.)		0,024161

Source : Résultat du logiciel E-views 4 sur les données collectées.

1-4-1-4-Test de significativité globale

L'interprétation se fait à plusieurs niveaux. Tout d'abord nous ne pouvons pas développer un modèle sans tester sa significativité en moyennant d'un test de Fisher. Une fois le modèle est trouvé globalement significatif, nous passerons à l'interprétation individuelle de chaque variable calculée par sa valeur tabulée.

Cas pratique : Estimation du potentiel de commerce intra-maghrébin et le coût de non intégration maghrébine

Ce test nous permet de savoir si les variables prises dans notre modèle à l'exception de la constante permettent d'expliquer la variable endogène.

Le test de Fisher s'écrit comme suit :

H₀ : $C_1=C_2=.....=C_p$

H₁ : il existe au moins un $C_j \neq 0$

La règle de décision sera d'accepter H1 si P-Value (F) est inférieur à 5%. Dans notre modèle P-Value (F) est égale à $0,024161 \leq 5\%$. (Voir tableau 13).

D'où notre modèle est globalement significatif. Nous pouvons maintenant passer à l'interprétation.

1-4-2-Interprétation des résultats

Tous les coefficients estimés sont statistiquement significatifs et leurs signes sont conformes à ceux anticipés. Les variables PIB, frontière commune, langue officielle commune, ou passé colonial commun agissent positivement sur le volume des échanges bilatéraux. En revanche, l'éloignement géographique mesuré par les variables distances ou l'enclavement (absence de frontière maritime) agit négativement sur le volume des échanges bilatéraux. La qualité d'ajustement du modèle telle que mesurée par le coefficient de détermination (R^2 ajusté) est assez élevée, elle est de l'ordre de 70,01 %. Il en résulte que les variables introduites dans le modèle de gravité permettent d'expliquer 70,01 % de la variabilité observée dans les flux commerciaux bilatéraux.

L'élasticité associée au PIB est positive, statistiquement significative, qui contribue positivement à accroître le volume des échanges. Une hausse de 1% du PIB du pays exportateur(i) entraîne toutes choses égales par ailleurs une hausse des exportations de 1,080%, et une hausse de 1% de celui du pays importateur (j) entraîne une hausse des exportations de 0,870%.

La distance est un facteur statique qui est utilisé comme proxy¹ pour tenir compte de l'effet des coûts de transport et autres coûts de transaction. Le coefficient associé à cette variable est négatif et statistiquement significatif. Il indique que le commerce bilatéral décroît de façon plus que proportionnelle par rapport à la distance. Ainsi une hausse

¹ Un proxy est une variable approximative.

Cas pratique : Estimation du potentiel de commerce intra-maghrébin et le coût de non intégration maghrébine

de la distance de 1% entraîne une baisse des exportations plus que proportionnelle de -1,251%. Prenons le cas du volume d'exportation entre Maroc et la Libye, ces deux pays représentent une distance qui est estimée à 1933 Kilomètres / 1206 Miles, leurs exportations ne représentent ainsi que 70,89 Millions de dollars US en 2012, contrairement aux volumes d'exportation entre Maroc et l'Algérie, où la distance entre ces deux derniers s'estime à 1043 Kilomètres / 651 Miles, leurs exportations représentent ainsi que 185,44 Millions de dollars US en 2012, (voir le tableau 19).

Les coefficients positifs et statistiquement significatifs associés aux variables « frontière » et « langue commune » indiquent, que les pays qui ont une langue commune, tendent à échanger environ 2,09 fois et 2,02 fois¹ plus, respectivement, par rapport à des pays qui n'ont aucune frontière ou langue commune, prenons l'exemple de l'Algérie et la Tunisie ou encore de l'Algérie et le Maroc, l'Algérie partage avec ces pays des frontières communes ainsi qu'une langue commune, le volume des exportations enregistré durant l'année 2012 est de 1477.32, et 577.11 Millions de dollars respectivement, (voir le tableau 17).

Les estimations révèlent aussi le poids de l'histoire joué dans la détermination de la direction des flux commerciaux. Un pays tend à échanger 1,94 fois plus avec un pays qui a les mêmes liens coloniaux qu'avec les autres pays.

L'enclavement a une influence négative sur les échanges car il engendre des coûts de transaction plus élevés pour les pays dépourvus de frontière maritime. Le coefficient négatif et statistiquement significatif associé à cette variable (enclave), et indique, que les pays qui n'ont pas de frontière maritime, tendent à échanger environ 1,75 fois moins, par rapport à des pays qui n'ont aucune frontière maritime.

Les résultats des estimations du modèle de gravité montrent également que l'existence d'un accord commercial entre les pays partenaires, constitue un facteur qui stimule le commerce bilatéral. Les pays signataires d'un accord de commerce tendent à échanger environ 3,43 fois plus par rapport à des pays qui ne sont engagés dans aucun accord d'intégration commerciale. Ce résultat montre clairement que le traitement préférentiel entre les pays membres conduit à une création significative du commerce. Ainsi, malgré l'existence d'un cadre préférentiel des échanges dans la zone UMA, le commerce bilatéral

¹Le coefficient de la variable binaire « frontière » est de 0,735. Comme les exportations sont prises en logarithme, l'interprétation du coefficient nécessite de prendre son exponentiel. Dans ce cas $\exp(0,735)=2,0$.

Cas pratique : Estimation du potentiel de commerce intra-maghrébin et le coût de non intégration maghrébine

entre les pays maghrébins est resté faiblement développé, dont les causes renvoient aux différents aspects politiques et économiques qui caractérisent les relations entre les pays maghrébins.

Section 2 : Estimation du degré d'intégration et du potentiel de commerce des pays de l'UMA

L'objet de cette section est l'estimation du degré d'intégration et du potentiel de commerce des pays maghrébins, ainsi que le coût de non intégration maghrébine.

2-1-Méthode d'estimation du potentiel de commerce

Les estimations du modèle de gravité sont fréquemment utilisées comme base de référence pour déduire le potentiel de commerce bilatéral pour un groupe spécifique de pays. La démarche consiste à estimer une équation de commerce bilatéral basée sur le modèle gravitationnel dans une première phase, ensuite à utiliser cette équation en simulation, dans un deuxième temps, pour des pays de l'échantillon¹.

Sur la base des estimations du modèle de gravité présentées ci-dessus, il est possible de simuler le commerce bilatéral potentiel pour les pays du Maghreb, en se référant aux coefficients estimés et présentés dans le tableau (13). Les exportations simulées d'un pays i vers un pays j pour l'année t , à partir de la première équation (voir page 99), compte tenu des coefficients estimés qui tendent à être structurels et statistiquement significatif, ils peuvent être exploités à une année plus récente sans un risque significatif d'erreur. L'écart entre les exportations simulées X_{ijt} et celles observées x_{ijt} offre une première mesure du potentiel commercial bilatéral².

Il s'agit de la hausse ou de la baisse du volume du commerce attendu en raison d'une déviation par rapport à la norme prédite par l'équation de gravité. Certains auteurs ont tenté d'évaluer le déficit de commerce entre pays inscrit dans un processus d'intégration. La méthodologie consiste à estimer des potentiels de commerce entre les pays de l'UMA.

1) La première étape consiste à estimer une équation de gravité sur un échantillon de pays maghrébins qui incorpore certaines observations de flux intra-UMA. On obtient alors des

¹L ACHY, Le commerce intra régional : l'Afrique du Nord est-elle une exception, Rapport pour le Bureau Afrique du Nord, 2007, P.501-520.

²Idem.

Cas pratique : Estimation du potentiel de commerce intra-maghrébin et le coût de non intégration maghrébine

coefficients de différentes variables comme le PIB, la distance, l'appartenance à l'UMA, la langue ou la frontière commune, (voir le tableau 14).

2) La seconde étape consiste à utiliser ces coefficients en prenant les variables correspondantes de PIB, distances...pour des pays de échantillon. Cette étape fournit les flux commerciaux bilatéraux prédits pour ces pays.

3) La dernière étape consiste à comparer ces prédictions aux flux réels, la différence entre les deux (+ ou -) constituant le potentiel de commerce.

2-2-Analyse du potentiel de commerce des pays de l'UMA

2-2-1-Le potentiel au niveau global

Les exportations des pays maghrébins sont au-dessous de leur niveau potentiel, en effet, les exportations observées ne dépassent pas 46% du potentiel d'exportation (voir le tableau N°15). Cela signifie que les pays de l'UMA n'échangent pas assez, étant donné le niveau de PIB, la proximité et les autres déterminants des échanges considérés par le modèle, au vu des problèmes d'ordre politique qui affectent les relations bilatérales entre les pays maghrébins et les exigences et urgences d'ordre internes propres à chacun de ces pays.

Bien que présentant des niveaux d'échanges moins élevés que ceux relevés pour les autres zones d'intégrations régionales, la Mauritanie et la Tunisie ont tout de même atteint leurs potentiels d'exportation respectives dans l'UMA (voir le tableau 15).

Tableau 15 : Exportations simulées, zone UMA pour l' année 2012

Unité : Millions de dollars US

Pays	Exportations observées	Potentiel d'exportation	Exportations observées en pourcentage des exportations estimées
Algérie	2226	7722	28.82
Maroc	557.508	1934	28.83
Libye	1282.55	2067.86	62.02
Mauritanie	46.24	38.84	> 100
Tunisie	2080.44	1830.78	> 100
Total	6192.73	13593.82	45.55

Source : Estimations du modèle de gravité.

Cas pratique : Estimation du potentiel de commerce intra-maghrébin et le coût de non intégration maghrébine

L'analyse de ces résultats nous offre un aperçu des données agrégées pour des volumes d'exportation donnés, mais ne permet pas de percevoir la répartition de ces exportations selon les pays partenaires et dans des proportions ou des volumes précis.

Afin d'obtenir une vue plus détaillée sur ces échanges nous procéderons à l'analyse de ces exportations par pays d'origine.

2-2-2-Analyse du potentiel d'exportation dans l'UMA par pays

L'examen de la structure des échanges extérieurs des pays maghrébins révèle une faible intégration de la zone UMA représentant à peine 3,61% des exportations totales. Cependant ce constat d'ensemble ne devrait pas occulter le fait que certains pays sont plus intégrés que d'autres, quant à la Mauritanie elle représente une part très marginale de 0,74% en 2012. Car ces pays exportent un grand nombre de produits identiques (Produits chimiques inorganiques, Pétrole et produits dérivés, Minerais métallifères et déchets de métaux.....), Il en découle que la possibilité d'accroître les échanges intra régionaux est à priori réduite. Ce constat offre néanmoins des opportunités d'investissements croisés entre les entreprises maghrébines, de création d'entités de taille régionale ou mondiale, d'économies d'échelle dans une optique de remontée de filière (chaines de valeurs), et de gains dynamiques d'échange qui résulteraient d'une meilleure allocation des ressources dans un environnement régional plus concurrentiel.

Tableau 16 : Répartition des exportations réelles (observées), zone UMA pour l'année 2012

Unité : Millions de dollars US

Pays	Exportations réelles	Part en pourcentage
Algérie	2226	35.94
Libye	1282.55	20.71
Maroc	557.508	9.00
Mauritanie	46.24	0.74
Tunisie	2080.44	33.59
Total	6192.73	100

Source : Calculs sur la base des estimations et données CNUCED.

Cas pratique : Estimation du potentiel de commerce intra-maghrébin et le coût de non intégration maghrébine

2-2-2-1-Potentiel d'exportation de l'Algérie vers les pays maghrébins.

A la lumière du tableau ci-dessous, nous constatons que les principaux partenaires commerciaux de l'Algérie sont le Maroc et la Tunisie avec respectivement 1477.32 et 577.11 millions de dollars d'exportations (réelles observées) en 2012. Les simulations obtenues montrent que ces chiffres se situent encore en deçà du niveau potentiel, soit 1936.61 et 3782,15 millions de dollars pour la Tunisie et le Maroc respectivement, cela peut s'expliquer d'un côté par le conflit diplomatique qu'ont connu l'Algérie et le Maroc ces dernières décennies, et d'un autre coté par l'existence du marché informel qui prive les deux Etats de comptabiliser la vraie valeur de leurs échanges. L'Algérie couvre ainsi à 100% les besoins en énergie de la Tunisie, des sociétés algériennes opèrent en Tunisie dans les transports, l'industrie, les travaux publics, les infrastructures de base et les produits pharmaceutiques. Concernant la Libye les exportations réelles observées ne représentent que 69.39 millions de dollars, alors que le potentiel d'exportation représente 1932, 87 millions de dollars, du fait que les procédures d'exportations vers la Libye sont semé d'embuches et de blocages administratifs, du coup il est quasiment complexe d'attendre leur marché local libyen.

Ainsi, l'Algérie est nettement en deçà de son potentiel d'exportation (28, 82%) avec ses partenaires à l'exception de la Mauritanie pour lequel le potentiel est atteint.

Tableau 17: Répartition du potentiel d'exportation de l'Algérie

Unité : Millions de dollars US

Pays importateurs	Libye	Tunisie	Maroc	Mauritanie	Total
Exportations observées	69.39	577.11	1477.32	102.95	2226
Exportations simulées	1927,5	1936.61	3782,15	70.37	7722
Pourcentage	3,6	29.8	39.06	> 100	28.82

Source : Estimations faites par le modèle de gravité.

2-2-2-2 Potentiel d'exportation de la Lybie vers les pays maghrébins.

Contrairement à l'Algérie, la Libye est vraisemblablement plus proche de son potentiel (62.02%) au sein de l'UMA, en dépit d'un taux de réalisation de 0.89% avec l'Algérie. Il s'ensuit que les échanges avec l'Algérie pourraient être multipliés par plus de 100 pour s'élever à 700 au lieu de 6.3 millions de dollars, cependant, nous constatons que leur élan est

Cas pratique : Estimation du potentiel de commerce intra-maghrébin et le coût de non intégration maghrébine

freiné par certaines contraintes d'ordre politique et organisationnel. Certes, le processus démocratique entamé poursuit son chemin mais la Libye est encore sous un gouvernement provisoire, ainsi, les décisions importantes ne pourront être prises qu'une fois les institutions libyennes stabilisées. Concernant la Tunisie elle a presque atteint son potentiel d'importation avec un taux 85,79% des importations estimées, cela est dû à la proximité géographique qui facilite le transport de ces produits grâce à des multiples convois terrestres, de même, les bonnes relations politiques liant les deux pays en transition aujourd'hui ne font que jouer en faveur d'une plus grande participation de la Tunisie dans l'activité économique libyenne¹. En ce qui est du Maroc elle a presque atteint son potentiel d'importation avec un taux de > 100% et des importations estimées, du fait que le potentiel estimé ne représente que 59,31 millions de dollars, car les marchandises échangées passent sur des ports européens de la Méditerranée avant d'arriver à destination². A propos de la Mauritanie nous constatons que les exportations réelles observées entre ses deux pays sont nulles, cela s'explique par le gel des relations diplomatiques entre ces derniers à partir de 1995 suite à l'établissement de relations diplomatiques avec l'État hébreu (Israël) sans avoir consulté au préalable ses partenaires maghrébins.

Tableau 18 : Répartition du potentiel d'exportation de la Libye

Unité : Millions de dollars US

Pays importateurs	Algérie	Maroc	Mauritanie	Tunisie	Total
Exportations observées	6.3	153.44	0	1122.43	1282.55
Exportations simulées	700.34	59.32	0	1308.20	2067.86
Pourcentage	0.89	> 100	0	85.79	62.02

Source : Estimations faites par le modèle de gravité.

2-2-2-3-Potentiel d'exportation du Maroc vers les pays maghrébins

Le tableau ci-dessous illustre que les exportations marocaines représentent 28.83% de leur niveau potentiel qui est d'environ 1934 millions de dollars. La Tunisie et l'Algérie sont les premières destinations pour les produits marocains au regard des flux d'exportation observées avec un montant 185.44 et 201.21 millions de dollars respectivement en 2012.

¹ SANTI E, BEN ROMDHANE S et al, Nouvelle Libye, nouveau voisinage : Quelles opportunités pour la Tunisie ?, BAD, N°1, 2012.

² <http://www.afriqinfos.com/>.(Consulté le 21 mai).

Cas pratique : Estimation du potentiel de commerce intra-maghrébin et le coût de non intégration maghrébine

Nonobstant ce constat, les prédictions donnent un potentiel important avec l'Algérie qui représente 1726.39 millions de dollars, cela est dû aux conflits diplomatiques entre les deux pays, aussi à la fermeture des frontières entre ces deux derniers du coup les produits agricoles marocains atteignant l'Algérie doivent transiter par la France, nous constatons aussi que la Tunisie et la Mauritanie ont atteint leurs potentiels d'échange avec le Maroc. Concernant les relations maroco-tunisiennes, elles ont connu une mutation qualitative grâce à la volonté qui anime les dirigeants des deux pays de tisser des liens aux plus hauts niveaux et de faire en sorte qu'ils répondent aux aspirations des deux peuples frères à la prospérité et au progrès. Dans ce cadre, les échanges économiques bilatéraux ont su connaître un saut qualitatif en 2012 au profit de la Tunisie, où les importations marocaines en provenance de ce pays d'Afrique du nord ont atteint environ 303.65 millions de dollars en 2012, alors que les exportations du Maroc vers la Tunisie se sont établies à plus de 201.21 millions de dollars durant la même période, comme le démontrent les deux tableaux 19 et 21. Les exportations du Maroc vers la Tunisie portent notamment sur les biens d'équipement, les produits semi confectionnés et les produits pharmaceutiques et alimentaires, cependant, bien que les échanges commerciaux entre les deux pays aient connu une croissance significative durant ces dernières années, ils restent encore en-deçà des aspirations, comparés au niveau de leurs échanges avec l'Union Européenne¹.

Tableau 19 : Répartition du potentiel d'exportation du Maroc

Unité : Millions de dollars US

Pays importateurs	Algérie	Libye	Mauritanie	Tunisie	Total
Exportations observées	185.44	70.89	79.83	201.21	557.508
Exportations simulées	1726.39	96.40	12.99	98.22	1934
Pourcentage	10.74	73.53	> 100	> 100	28.83

Source : Estimations faites par le modèle de gravité.

2-2-2-4-Potentiel d'exportation de la Mauritanie vers les pays maghrébins

Les exportations mauritaniennes semblent avoir atteint leur niveau potentiel si nous nous référons aux exportations simulées. Cependant, sur le plan bilatéral, elles se situent à moins de 45% du niveau prédit avec le Maroc. Les exportations vers le Maroc pourraient par conséquent être multiplié par 2 et passer ainsi de 3.45 à 7.65 millions de dollars, pour ce qui

¹ <http://www.menara.ma/fr/>. (Consulté le 24 mai 2014).

Cas pratique : Estimation du potentiel de commerce intra-maghrébin et le coût de non intégration maghrébine

est des échanges entre la Mauritanie et la Lybie, ces derniers sont quasiment nuls à la suite du gel de leurs relations diplomatiques en 1995 pour cause d'un différend politique, pour ce qui est de l'Algérie et de la Tunisie nous constatons que la Mauritanie a dépassé son potentiel d'exportation même s'il est faible, cela est dû à son faible volume d'exportation. En somme, La base des exportations de la Mauritanie est réduite à l'industrie minière (fer, cuivre et or) et à la pêche. Ces activités représentent près de 80 % du total des exportations de cette dernière. Toutefois, les recettes liées aux secteurs miniers et agricoles ne compensent pas la hausse des dépenses publiques. Le taux d'endettement public est estimé, en 2012, à 94,2% du PIB. Quelques améliorations méritent cependant d'être notées : Le nouveau code des investissements, élaboré avec l'appui du PNUD et approuvé avec retard en juin 2012, et l'opérationnalisation du guichet unique, souhaitée par le FMI pour fin 2012, permettront de simplifier les procédures et de raccourcir les délais administratifs pour les nouveaux investissements¹.

Tableau 20 : Répartition du potentiel d'exportation de la Mauritanie

Unité : Millions de dollars US

Pays importateurs	Algérie	Libye	Maroc	Tunisie	Total
Exportations observées	37.41	0	3.45	5.37	46.24
Exportations simulées	28.72	0	7.65	2.44	38.84
Pourcentage	> 100	0	45.09	> 100	> 100

Source : Estimations faites par le modèle de gravité.

2-2-2-5-Potentiel d'exportations de la Tunisie vers les pays maghrébins

Tout comme la Mauritanie, la Tunisie présente un ratio supérieur à 100% pour les exportations observées sur le potentiel estimé. Cette hausse des exportations est due à une croissance des ventes via les pays du Maghreb sur l'ensemble des secteurs notamment les produits agricoles et alimentaires avec 7,5%, l'énergie avec 20%, des industries mécaniques avec 14%, et les industries manufacturières avec 18%. On note, tout de même, un potentiel latent en ce qui concerne le marché algérien pour lequel, les exportations tunisiennes représentent 489.13 millions de dollars contre une valeur simulée de 1184.64 millions de dollars en 2012, cela s'explique par le fait que les pays de l'Union Européenne restent

¹ <http://www.diplomatie.gouv.fr>. (Consulté le 24 mai 2014).

Cas pratique : Estimation du potentiel de commerce intra-maghrébin et le coût de non intégration maghrébine

toujours les principaux partenaires de l'Algérie et de la Tunisie et l'existence de marché informel. La Libye est considérée comme son premier client puisque les besoins alimentaires et les biens de première nécessité en Libye ont stimulé ses exportations faisant ainsi des entreprises agroalimentaires les principales bénéficiaires de la crise libyenne et aussi par l'existence d'une proximité géographique avec la Tunisie qui facilite le transport de ces produits, suivit par l'Algérie en 2^{ème} position ensuite, le Maroc en 3^{ème} position.

Pour ce qui est de ce dernier, les relations de coopération sont régies par un cadre juridique riche et varié comptant plus d'une cinquantaine d'accords et de conventions, animés par la volonté de capitaliser sur leur complémentarité économique afin de réussir leur intégration commerciale et financière dans l'espace stratégique de l'UMA durant les années à venir. Ainsi, les relations économiques se sont renforcées par la signature d'un accord portant création d'une zone de libre échange (mars 1999) qui a contribué à élargir et à enrichir les domaines de coopération. Cet accord a mis en place une suppression immédiate des droits de douane concernant 2000 produits (qui étaient taxés à 17,5%) échangeables librement, ainsi qu'un calendrier de démantèlement tarifaire progressif pour les autres produits¹. La Tunisie contrairement aux autres pays de l'UMA elle a l'avantage d'avoir des frontières avec trois pays sur quatre.

Tableau 21 : Répartition du potentiel d'exportation de la Tunisie

Unité : Millions de dollars US

Pays importateurs	Algérie	Libye	Maroc	Mauritanie	Total
Exportations observées	489.13	1263.87	303.65	19.08	2080.437
Exportations simulées	1184.64	579.22	61.96	2.69	1830.78
Pourcentage	41,29	> 100	> 100	> 100	> 100

Source : Estimations faites par le modèle de gravité.

2-2-3-Interprétation

Les prédictions faites suggèrent globalement l'existence d'un potentiel de commerce non négligeable dans l'UMA. Pour les pays ayant un potentiel limité, cela pourrait signifier qu'ils ont, soit naturellement un potentiel faible (ce qui serait vraisemblablement le cas de la Mauritanie au regard du faible volume de ses exportations), soit fourni d'énormes efforts dans

¹ <http://aan.mmsh.univ-aix.fr/PDF/>. (Consulté le 24 mai 2014).

Cas pratique : Estimation du potentiel de commerce intra-maghrébin et le coût de non intégration maghrébine

la conquête du marché sous régional puis atteint le niveau potentiel au regard de leur part très importante dans les exportations de la zone (cas de la Tunisie).

Le modèle de gravité stipule que le commerce est associé de façon positive à leurs PIB et négativement à leur éloignement géographique. Cette dernière dimension est saisie à travers la distance physique entre les deux pays. Elle est censée refléter les coûts de transaction générés par le commerce bilatéral. Toutefois, la distance n'est qu'une mesure imparfaite des coûts de transactions commerciales pour ces raisons :

La première est que les coûts de transport, même pour une distance donnée, varient substantiellement, en fonction de la qualité des infrastructures, de la nature des produits échangés, du mode de transport utilisé (vrac maritime, container, transport routier, fret aérien). Selon l'étude de la CEA (2012) relative à l'état de l'intégration régionale en Afrique, les coûts de transport sont 63 % plus élevés dans les pays d'Afrique comparés à la moyenne dans les pays développés, ils s'élèvent à 14 % de la valeur exportée dans le premier groupe de pays contre 8,6 % seulement dans le second¹. Selon une autre étude de la CNUCED, le coût du fret, en pourcentage de la valeur importée, est estimé à 11 % pour les pays d'Afrique du nord, soit 111 % de plus que dans les pays industrialisés et 25 % de plus par rapport à la moyenne des pays en développement².

Deuxièmement, la variable distance, telle que mesurée dans le modèle, suppose des dessertes directes entre les pays partenaires. Or, dans le cas des pays du Maghreb, il est fréquent que le commerce bilatéral transite par des ports européens avant d'arriver à sa destination finale. Il en résulte que la distance effective entre les pays est supérieure à la distance physique mesurée dans le cadre du modèle de gravité. Les coûts de transport plus élevés entre les pays de la région constituent, sans aucun doute, un handicap majeur au développement de leur commerce. Selon l'étude de Limoa et Venables sur un échantillon de pays africains, une réduction du coût de transport conduit à une hausse deux fois plus importante du volume des échanges³.

Pour exploiter ce potentiel et stimuler sensiblement les exportations intra régionales, une élimination de toutes les barrières tarifaires et non tarifaires au commerce s'avère

¹ <http://www.uneca.org/fr> (consulté le 20 Mai 2013).

² www.unctad.org/fr (consulté le 20 Mai 2013).

³ www.wto.org (consulté le 20 Mai 2013).

Cas pratique : Estimation du potentiel de commerce intra-maghrébin et le coût de non intégration maghrébine

nécessaire, vu qu'elles sont identifiées de manière récurrente comme des entraves majeures à l'accroissement soutenu des échanges.

Ceci souligne la nécessité d'une opérationnalisation rapide des schémas de libéralisation des échanges existants ou en projet dans la sous-région et une plus grande mobilité des facteurs entre les Etats. Parallèlement à cette dynamisation du marché intra-maghrébin, la négociation d'accords commerciaux préférentiels avec les autres sous-régions du Continent, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale notamment, devrait être l'autre axe stratégique de développement à moyen terme du commerce extérieur nord-africain. Une coopération plus soutenue avec les communautés économiques régionales de l'Afrique subsaharienne aurait un impact positif si l'on tient compte de la taille de cette région et des taux de croissance qu'elle a enregistrés depuis une dizaine d'années.

Pour ce qui est de la frontière commune, en effet, elle ne peut favoriser les échanges que dans la mesure où celle-ci est ouverte et que l'infrastructure existante facilite la circulation des marchandises des deux côtés de la frontière. Dans le même sens, un accord commercial préférentiel permet d'intensifier les échanges entre les pays signataires à condition que les dispositions d'un tel accord soient réellement appliquées.

Pour constituer une étape décisive dans le processus d'édification d'un marché régional performant, la zone de libre-échange maghrébine devra être structurée autour de normes et outils adaptés au contexte économique de la sous-région et permettant de transcender les limites des accords commerciaux déjà existants. Elle devra également aller de pair avec une réalisation rapide de l'objectif de libre circulation des personnes, la mise en place d'un programme sous régional de facilitation du commerce et la promotion d'un environnement des affaires plus concurrentiel, susceptible de fluidifier les échanges par une baisse sensible des délais et des coûts des transactions.

2-3-Le coût du non intégration maghrébine

La concrétisation de l'intégration maghrébine serait de nature à susciter des effets sur le commerce régional et les investissements directs étrangers destinés au pays de l'UMA. L'intégration régionale permettrait de lever les obstacles se dressant face à la diversification des échanges des pays maghrébins et à la mise en œuvre du processus à rendement croissant

Cas pratique : Estimation du potentiel de commerce intra-maghrébin et le coût de non intégration maghrébine

et à économie d'échelle. L'examen du commerce intra-maghrébin fait ressortir les remarques suivantes¹ :

le volume des échanges réalisés par l'Algérie avec les autres pays de l'UMA (Tunisie, Maroc, Mauritanie, Libye) demeure marginale, car elle a enregistré une diminution de 9,96% en 2014 par rapport au premier trimestre 2013 en passant de 1,24 million de dollars US à 1,12 million de dollars US, cela s'explique par le fait que les pays de l'Union Européenne restent toujours les principaux partenaires de l'Algérie durant ce 1^{er} trimestre 2014, avec les proportions respectives de 51,6% des importations et de 66,55% des exportations, les pays de l'OCDE viennent en deuxième position avec 12,69% des importations et de 18,51% des exportations de l'Algérie vers ces pays en 2014².

Selon la même source³, les produits exportés vers les pays de l'UMA sont constitués essentiellement des hydrocarbures (butane liquéfié, gaz naturel à l'état brut, huiles de pétrole, ammoniac, zinc...), des produits alimentaires (huiles de tournesol, sucres, dattes, eaux, boissons, fromages, oignons), des médicaments et des produits laminés plats en fer et en acier, etc. Quant aux importations de l'Algérie des pays du Maghreb, elles sont constituées notamment de matériaux de construction (ciments, constructions et parties de constructions, briques et matériels d'échafaudage, de coffrage), de produits alimentaires (huile de soja brute, sucreries, graisses et huiles végétales) et de papiers.

L'Algérie importe aussi des produits sidérurgiques (fonte, fer et acier) et des parties et accessoires de compteurs (gaz, liquide et électricité), ainsi que les remorques citernes et semi-remorques pour le transport de marchandises. Durant les cinq dernières années, la balance commerciale de l'Algérie avec les pays de l'UMA a connu une évolution constante, à l'exception de 2009, année durant laquelle elle a chuté de plus de 69%, après avoir connu une très forte hausse de 161% en 2008 à 1,24 milliard USD.

Le Maroc est faiblement présent sur le marché tunisien des produits pour lesquels il dispose d'un avantage comparatif, notamment les produits de la mer qui sont quasi-

¹ Direction des Etudes et des Prévisions Financières, étude des PEDF, Enjeux de l'intégration maghrébine « Le coût du non Maghreb », Maroc, 2009.

² Ministère des Finances, Direction Générale des Douanes, Statistiques du commerce extérieur de l'Algérie: 1er trimestre 2014.

³ Idem.

Cas pratique : Estimation du potentiel de commerce intra-maghrébin et le coût de non intégration maghrébine

exclusivement importés d'Italie. Malgré la proximité géographique, les produits énergétiques d'Algérie n'ont représenté qu'en moyenne annuelle que 5% des importations marocaines de ces produits et seulement 0,5% des exportations totales algériennes.

D'ailleurs, pour que les produits agricoles marocains atteignant l'Algérie, ils doivent transiter par la France, l'exemple marocain peut être généralisé aux autres pays de la région, Ainsi, la rivalité stratégique entre les pays du Maghreb constitue la principale raison de l'échec de l'UMA. L'absence de coordination politique, sécuritaire et économique complique davantage la situation, ce qui est inacceptable surtout dans un contexte sécuritaire très compliqué, d'où la nécessité de dépasser ce bloc¹.

Selon l'Office des changes marocain, à fin août 2013, les échanges extérieurs du Maroc avec la Tunisie, l'Algérie, la Libye et la Mauritanie ont totalisé 11,4 milliards de USD soit à peine 2 % du total de ses échanges, par rapport à 2012, ou la baisse est de 2%, soit 11,6 milliards de USD.

Selon la Conférence des Nations-Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), les pays de l'Union du Maghreb arabe (UMA) se sont échangé, en 2012, pas plus de 5,7 milliards de dollars, soit à peine 3,67% du total de leurs échanges extérieurs².

Le premier élément marquant à relever dans ces chiffres : la communauté des affaires s'affranchit tant bien que mal des clivages politiques. En effet, le Maroc fait 72% de ses échanges maghrébins avec l'Algérie (8,2 milliards de USD d'échanges à fin août 2013), il est ainsi recensé premier client arabe d'Alger et 4^{ème} fournisseur. L'Algérie exporte vers le Maroc des lubrifiants, des produits laminés, des pneumatiques, des bonbonnes et des bouteilles, des flacons et articles similaires, tandis qu'elle en importe des médicaments, des huiles légères, des fils de cuivre, des barres en fer, et des conducteurs électriques. En deuxième position, vient la Tunisie avec des échanges globaux de 1,9 milliard de USD (16% des échanges avec l'UMA). Le Maroc est ainsi considéré 3^{ème} partenaire commercial de ce pays. Il en importe essentiellement des dattes, des produits végétaux bruts, des produits chimiques et des ouvrages en papier. Les exportations marocaines vers la Tunisie, dont le montant a chuté de 40%, à 439 M USD, sur fond de Printemps arabe, portent principalement sur les biens d'équipement, les produits semi-confectionnés et les produits pharmaceutiques.

¹ <http://www.lejournalinternational.fr/>. Publié le 15/11/2013. (Consulté le 20 mai 2014).

² <http://www.lavieeco.com/news/economie/>. (Consulté le 20 mai).

Cas pratique : Estimation du potentiel de commerce intra-maghrébin et le coût de non intégration maghrébine

Bien qu'ils soient moins importants en valeur, les échanges commerciaux entre le Maroc et la Libye ont, pour leur part, connu un saut qualitatif, en passant de 35,3 MD en 2011 à 70,89 MD en 2012. A fin août 2013, ils s'établissent à 50,7 MD. Les difficultés politiques que vit ce pays ne sont pas étrangères à ce reflux.

Les ventes de produits agroalimentaires sur le marché algérien n'ont représenté respectivement que 0,6% des exportations marocaines de ces produits et 0,3% des importations globales algériennes de produits agroalimentaires. Paradoxalement, celles-ci proviennent à hauteur de 40% de la France et de l'Espagne¹.

L'essentiel des achats algériens de textile s'effectue auprès de la Turquie, de la Chine et de l'Espagne. Le Maroc et la Tunisie ne sont que faiblement présents sur le marché algérien : leur part de marché ne représente, respectivement, que 0,9% et 0,8% des importations de textiles de l'Algérie, soit seulement 0,3% des exportations globales marocaines de textile et 0,1% de celles de la Tunisie².

Si la matrice des échanges entre les pays de la région illustre de manière claire le rôle marginal dans lequel le commerce intra régional se trouve, lequel est confiné au profit des échanges avec l'Union européenne en premier lieu, certains pays de l'UMA renvoient des signes démontrant une dynamique positive vers l'intégration. Il en est ainsi de la Tunisie qui réalise 2080,44 millions de dollars de ses exportations en 2012 avec l'UMA. Parmi tous les pays arabes, elle est en effet le premier fournisseur de la Libye, le deuxième client et fournisseur de l'Algérie, et troisième partenaire du Maroc, elle a quasiment atteint son potentiel d'exportation. De l'avis des observateurs, la Libye commerce également de mieux en mieux avec ses voisins du Maghreb. Selon les chiffres de la CNUCED, Tripoli fait environ 5,4% de ses échanges avec l'UMA³.

Ainsi, malgré l'existence d'un cadre préférentiel des échanges, le commerce bilatéral entre les pays maghrébins est resté faiblement développé, alors que certains pays méditerranéens ont pu développer leurs échanges Sud-Sud. Chypre, la Syrie, la Jordanie et le Liban ont désormais un niveau d'engagement relativement élevé vis-à-vis de leurs voisins. La

¹ <http://elkhadra.over-blog.com/article-le-non-maghreb-coute-cher-aux-maghrebins>. (Consulté le 20 mai).

² Idem.

³ <http://www.lavieeco.com/news/economie/>. (Consulté le 20 mai 2014).

Cas pratique : Estimation du potentiel de commerce intra-maghrébin et le coût de non intégration maghrébine

Turquie et l'Algérie viennent ensuite avec des niveaux d'intensité relative des échanges Sud-Sud plus élevés qu'avec l'Union européenne.

Selon une étude du FMI, si les pays de l'UMA réussissaient à supprimer les entraves à leur commerce régional, ils créeraient un marché de plus de 90 millions de consommateurs, ce qui aurait pour résultat d'attirer de nouveaux investissements. D'autres approximations parlent de 1 point de PIB de gagné chaque année si les pays réussissent leur intégration économique. De plus, le fait de donner aux investisseurs étrangers établis dans l'un des pays de l'espace UMA un accès direct et facile à tous les autres pays du Maghreb va certainement inciter les investisseurs à s'installer dans le reste de la région. De surcroît, ces pays gagneraient à tirer des avantages mutuels de la promotion de leurs échanges commerciaux en raison de la complémentarité de leurs structures économiques : l'Algérie, la Libye et la Mauritanie sont des pays exportateurs de pétrole et de gaz, ayant une demande croissante d'importation alors que les économies du Maroc et de la Tunisie sont plus diversifiées.

La concrétisation du gain commercial nécessite toutefois une réadaptation de l'appareil productif des pays membres pour pouvoir répondre au supplément de demande émanant des pays partenaires. Le gain issu de l'intégration serait d'autant plus bénéfique qu'il découlerait d'une création des échanges au lieu d'un simple détournement des flux. Dans ce cas, l'impact réel sur la croissance économique serait quasiment nul.

A défaut d'une dynamique pareille chez l'ensemble des pays de l'UMA, la faiblesse de l'ouverture des pays d'Afrique du Nord reste liée en grande partie aux tarifs appliqués aux produits importés, qui restent dans plusieurs cas rédhibitoires, selon les spécialistes. Hormis les barrières tarifaires, la performance des échanges commerciaux des pays de la région est contrainte également par leur distribution géographique fortement concentrée, doublée d'une structure des exportations faiblement diversifiée et dominée par des produits primaires d'origine minérale ou végétale.

Pour dépasser ces blocages, la communauté des affaires et les officiels réunis au Forum des entrepreneurs maghrébins s'attellent à proposer des alternatives concrètes à même de booster les échanges. L'initiative maghrébine du commerce et de l'investissement, qui

Cas pratique : Estimation du potentiel de commerce intra-maghrébin et le coût de non intégration maghrébine

vient d'être adoptée, constitue un premier jalon sur le chemin d'une intégration qui s'est fait longtemps attendre.

2-3-1-Potentiels des pays de l'Union du Maghreb Arabe

2-3-1-1-Potentiel social

Sur le plan social, la transition démographique est acquise, mais des millions de jeunes continuent d'arriver sur le marché du travail et 50% d'entre eux, dont de nombreux diplômés, sont déjà au chômage. Procurer du travail à tous ces jeunes exigerait un rythme de croissance plus élevé que celui de la Chine pendant deux décennies. Ainsi pour le coût social, le chômage est un des défis les plus durs dans les pays maghrébins. Or le nombre de nouveaux emplois créés chaque année est très faible au vu des besoins.

2-3-1-2-Potentiel invisible

Chaque année, 8 milliards de dollars d'épargne maghrébine privée sont placés à l'étranger par des Maghrébins, la moitié provenant d'Algérie, 30 % environ du Maroc et le reste de Tunisie. Ces fonds ne s'expatrieraient pas s'il existait plus d'opportunités d'investissement au Maghreb mais les investisseurs manquent de confiance envers leur région¹.

2-3-1-3-Potentiel lié à la diaspora

Il y a 30 ans la diaspora maghrébine était composée d'ouvriers qui certes envoyaient des fonds vers leurs familles. Aujourd'hui elle inclut de nombreux cadres, des entrepreneurs, des personnes dont les entreprises ont une valeur ajoutée plus élevée. Si un Maghreb uni existait, avec des règles d'investissement harmonisées, des réseaux bancaires intégrés, une vraie liberté pour créer de la richesse comme ces gens savent si bien le faire ou ont appris à le faire à l'étranger, ils ne reviendraient pas au pays par centaines, mais pas milliers.

Si on prend l'expérience de la Chine : plus de la moitié des investissements étrangers sont le fait des Chinois de l'étranger. Ceux-ci sont considérés comme les meilleurs ambassadeurs de leur pays d'origine. Les dirigeants ont su leur offrir des avantages très importants après le lancement des réformes économiques en 1979, ce qui explique que les trois quarts des investissements directs étrangers en Chine, dans les deux décennies qui suivirent, provenaient de cette diaspora. Les élites politiques maghrébines offrent quelques semblants d'avantages aux Maghrébins résidents à l'étranger qui seraient tentés de suivre l'exemple chinois. Mais

¹ <http://www.amadeusonline.org/>. (Consulté le 23 mai 2014).

Cas pratique : Estimation du potentiel de commerce intra-maghrébin et le coût de non intégration maghrébine

ces mêmes élites semblent incapables de tirer les vraies leçons de l'extraordinaire réussite économique chinoise ; réussite qui lui a permis d'exercer une influence grandissante à l'échelle planétaire.

Le transfert du savoir-faire des ressortissants maghrébins vivant en Europe désireux d'investir dans les pays d'origine gagnerait à être encouragé aussi par la partie européenne¹.

2-3-1-4-Potentiel d'échanges

Sur le plan économique, le coût du non Maghreb représente un point de croissance économique au moins par an. Autrement dit, si l'union maghrébine existait, elle aurait fait gagner aux cinq états une valeur ajoutée annuelle de l'ordre de 10 milliards de dollars par an, soit l'équivalent de leurs produits intérieurs bruts cumulés². D'autres parts, à elle seule, la Tunisie perdrait environ 20.000 emplois par an du fait de la non-existence de l'UMA et le manque à gagner en termes d'investissements directs étrangers est estimé à 3 milliards de dollars par an pour l'ensemble de la région alors qu'ils devraient au contraire être attirés par une zone de presque 100 millions de consommateurs³. De son côté, le secrétaire général de l'UMA a considéré que le retard dans le processus d'intégration maghrébine coûte, à chaque pays de la région, 2 % de son taux de croissance annuel.

De même, selon la banque mondiale, une intégration maghrébine plus approfondie⁴ accroîtrait le PIB réel par habitant de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie de 34 %, 27 %, et 24 % respectivement. La banque mondiale s'attend aussi à une augmentation de la valeur réelle des exportations hors hydrocarbures entre 2005 et 2015 de l'Algérie, la Tunisie et du Maroc de 138.1 %, 85.8 % et 85.7 % respectivement. Néanmoins, pour que ces gains soient atteints, il faudrait que les pays maghrébins adoptent les réformes réglementaires nécessaires pour atteindre l'objectif de l'efficacité économique à niveau national ainsi que celui d'une coopération profonde au niveau international⁵.

Selon la Direction des Etudes et des Prévisions Financières (DEPF), et pourvu que les conditions politiques et réglementaires soient réunies, le relèvement de l'intensité bilatérale

¹Y HABIB BEN, communication de symposium le cout du non maghreb, madrid, 24-26 mai 2006.

²Revue, Enjeux de l'intégration maghrébine le cout du non Maghreb, jeune Afrique, 19 mai 2006.

³Rapport Thomas More du 07/04/10, in, intégration économique régionale au Maghreb : enjeux et perspectives centre d'analyses et publications.

⁴C'est-à-dire une intégration qui prendrait en compte la libéralisation des services et réforme du climat de l'investissement.

⁵ La banque mondiale : une nouvelle vision pour l'intégration économique du Maghreb, novembre 2006.p.94

Cas pratique : Estimation du potentiel de commerce intra-maghrébin et le coût de non intégration maghrébine

des échanges entre ces pays à un niveau comparable à celui observé dans certains regroupements régionaux des pays en développement, notamment l'ASEAN, fait ressortir, toutes choses égales par ailleurs, un manque à gagner en termes d'échanges commerciaux estimé à presque 980 millions de dollars annuellement non compris les hydrocarbures, et à 2,1 milliards de dollars, soit 1% du PIB, si on prend en compte les importations de produits énergétiques en provenance de l'Algérie et de la Lybie¹.

2-3-1-5-Potentiel d'IDE

En dépit de la progression des IDE reçus par les pays du Maghreb, leurs attractivités restent insuffisantes ainsi qu'en témoigne l'évolution de l'indicateur des entrées d'IDE qui indique leur capacité d'attirer les investissements étrangers eu égard au poids mondial de leur PIB, de leur population active et de leurs exportations.

Dans ce contexte, une juxtaposition d'accords d'association sans mise en place d'un véritable marché régional porte en elle le risque d'une aggravation de cette tendance. De ce fait, à condition qu'elle s'accompagne d'une amélioration de l'environnement des affaires, la création d'un espace économique intégré favoriserait la position du Maghreb dans la géographie de l'investissement mondial.

Ainsi, si les pays maghrébins pouvaient recevoir autant d'IDE que les pays émergents en pourcentage de la FBCF, que susciterait le relèvement de l'indicateur d'entrée des IDE, le potentiel d'augmentation des flux d'investissements étrangers à destination du Maghreb pourrait atteindre, toute chose égale par ailleurs, un volume annuel moyen estimé à 3 milliards de dollars².

Les effets de transferts technologiques découlant des investissements étrangers devraient soutenir la croissance économique dans la mesure où ils suppléent à l'investissement domestique sans l'évincer, dynamiser le marché du travail dans les pays maghrébins et leur permettre de réaliser des avantages comparatifs encore mal exploités.

Au total, le besoin accru des pays maghrébins en matière de financement de la transition et du rattrapage économique fait de l'intégration maghrébine une option stratégique dont les retombés seraient nettement supérieurs à ce que pourrait envisager chaque pays pris

¹ Direction des Etudes et des Prévisions Financières, Etude des PEDF, Enjeux de l'intégration maghrébine. 2009.

² Revue, Enjeux de l'intégration maghrébine le cout du non Maghreb, jeune Afrique, 19 mai 2006.

Cas pratique : Estimation du potentiel de commerce intra-maghrébin et le coût de non intégration maghrébine

individuellement. La mise en place d'un marché maghrébin unifié devrait permettre de générer un effet multiplicateur des IDE et de mettre en valeur le potentiel de croissance dont disposent les pays de la région.

En ce qui concerne les investisseurs étrangers, ce sont seulement 3 % des investissements globaux européens qui sont captés par le Maghreb. Si on prend un exemple comparable, on constate que l'Amérique latine et surtout le Mexique, voisin Sud des États-Unis, capte 18 % des investissements nord-américains avec une croissance de ces investissements étrangers (IDE) de l'ordre de 15 % en moyenne depuis 20 ans.

2-3-2-L'intégration maghrébine face à la nouvelle donne « printemps arabe »

Avant le printemps arabe, l'Union maghrébine comme toute autre entité régionale arabe était composée d'un ensemble de dirigeants qui œuvraient de manière systématique et institutionnalisée pour rester au pouvoir le plus longtemps possible, et pérenniser les régimes autoritaires. Les dirigeants maghrébins ne se sont jamais intéressés à l'exploitation des ressources de leurs pays et des points communs de leurs peuples pour réaliser les aspirations de ces derniers, à savoir le développement économique, l'intégration sociale, l'amélioration intellectuelle et le développement scientifique et technologique.

Ces politiques ont alimenté la colère des peuples maghrébins, aggravé leur indignation, et renforcé leur intérêt pour le changement. En conséquence, des mouvements sociaux et politiques ont émergé, avec des niveaux de vigueur et d'intensité variant d'un pays maghrébin à l'autre : des révolutions radicales en Tunisie et en Libye, des réformes visant à refondre la scène politique au Maroc, et des changements en cours en Algérie et en Mauritanie.

Ainsi, on peut dire qu'en raison du printemps arabe et de la mentalité et comportements en résultant, l'Union du Maghreb Arabe est en transition aujourd'hui, vu les conditions qui prévalaient au cours des trois dernières décennies et qui ne répondaient pas aux attentes des peuples maghrébins, à une nouvelle étape floue. Tout cela va probablement pousser les forces politiques actives à méditer et anticiper le futur. Chaque pays maghrébin va réorganiser ses priorités et définir une nouvelle voie en conformité avec les nouveaux objectifs qui découleront des changements en cours.

Autrement dit, les changements réalisés et ceux qui sont en cours dans la région vont modifier les règles de l'ancien jeu au Maghreb, en fonction des changements qui toucheront

Cas pratique : Estimation du potentiel de commerce intra-maghrébin et le coût de non intégration maghrébine

les acteurs politiques, et de leurs références idéologiques, visions socioculturelles, et objectifs géopolitiques.

En résumé, en raison des conséquences du printemps arabe, l'Union du Maghreb Arabe est démantelée et reconstruite, et elle émergera par conséquent avec de nouvelles caractéristiques difficiles à prédire pour le moment, mais qui seront certainement différentes des anciennes.

Conclusion

Nous constatons au terme de ce chapitre, à travers le modèle construit dans la présente étude, que les variables PIB, frontière commune, langue officielle commune, ou passé colonial commun agissent de façon positive sur le volume des échanges bilatéraux, par contre, l'éloignement géographique ou l'enclavement (absence de frontière maritime) agissent de façon négative sur ces derniers. Les résultats des estimations du modèle de gravité montrent également que l'existence d'un accord commercial entre les pays partenaires, constitue un facteur qui stimule le commerce bilatéral.

D'après les résultats des estimations nous constatons que les pays de l'UMA n'échangent pas assez, étant donné le niveau de PIB, la proximité et les autres déterminants des échanges considérés par le modèle, et ce à l'égard des problèmes d'ordre politique qui affectent les relations bilatérales entre des pays de la région et les exigences et urgences d'ordre interne propres à chacun de ces pays.

Les prédictions faites suggèrent globalement l'existence d'un potentiel de commerce non négligeable dans l'UMA. Pour les pays ayant un potentiel limité, cela pourrait signifier qu'ils ont naturellement une capacité modique d'échanges, et pour ceux qui ont un potentiel notable, cela est dû aux efforts fournis par ces pays dans la conquête du marché sous régional afin d'atteindre le niveau potentiel au regard de leur part très importante dans les exportations de la zone, c'est le cas de la Tunisie qui réalise un taux supérieur à 100% de son potentiel de commerce, elle est bien au-delà des estimations. Aussi dans l'analyse des échanges commerciaux, nous avons soulevé un faible niveau de complémentarité des économies maghrébines qui influe considérablement sur les efforts d'intégration économique, ces résultats confirment les estimations du coût du non Maghreb et dont les causes renvoient aux différents aspects politiques et économiques qui caractérisent les relations entre les pays maghrébins.

Pour bâtir un processus d'édification d'un marché régional performant, la zone de libre-échange maghrébine devra être planifiée autour de normes et outils adaptés au contexte économique de la sous-région et permettant de transcender les limites des accords commerciaux déjà existants.